

MANUEL
DES
EXPRESSIONS VICIEUSES
LES PLUS FRÉQUENTES

PAR
J. F. GINGRAS
Traducteur aux Communes



On le peut, je l'essale, un plus
savant le faase.
LAFONTAINE.

La Société du Parler Français au Canada

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE
1880

Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes

Jules Fabien Gingras



Imprimerie MacLean, Roger et Cie, Ottawa, 1880

Exporté de Wikisource le 14 juillet 2026

MANUEL
DES
EXPRESSIONS VICIEUSES
LES PLUS FRÉQUENTES

PAR
J. F. GINGRAS
Traducteur aux Communes

On le peut, je l'essaie, un plus savant le fasse.
LA FONTAINE.

OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE

1880

TABLE DES MATIÈRES

(ne fait pas partie de l'ouvrage original)

[Préface](#)

[Lettre A](#)

[Lettre B](#)

[Lettre C](#)

[Lettre D](#)

[Lettre E](#)

[Lettre F](#)

[Lettre G](#)

[Lettre H](#)

[Lettre I](#)

[Lettre J](#)

[Lettre K](#)

[Lettre L](#)

[Lettre M](#)

[Lettre N](#)

[Lettre O](#)

[Lettre P](#)

[Lettre Q](#)

[Lettre R](#)

[Lettre S](#)

[Lettre T](#)

[Lettre V](#)

[Lettre W](#)

[Lettre Y](#)

[Lettre Z](#)

[Supplément](#)

Pour la troisième fois, nous nous permettrons de le dire publiquement : les meilleurs manuels ne réformeront jamais notre langage, si ceux qui président à l'enseignement public n'obligent professeurs et instituteurs à retrancher du vocabulaire de leurs élèves une foule d'expressions impropres que les enfants ont appris à bégayer dans le milieu qui les a vus naître.

À notre avis, c'est l'unique moyen pratique auquel il nous faudra recourir en fin de compte, si, autant qu'on le fait voir, le désir d'une telle réforme est réel.

Il tarirait la source même du mal qui nous ronge !

Croyant cet avis partagé par tous ceux dont la fibre patriotique ne cesse de vibrer, nous n'essayerons pas autrement de le faire prévaloir.

L'édition offerte aujourd'hui au public franco-canadien est malheureusement augmentée de plus de cent corrections. Puisse l'éloquence des chiffres suppléer au laconisme des quelques lignes qui lui tiennent lieu de préface !

A

ABROGATION, RÉVOCATION. — Il arrive souvent que l'on applique ces deux mots à la même fin, témoin le *Vocabulaire* de M. l'abbé Caron, qui, au mot *Rappeler* (page 61) réédite l'erreur commise par nous en 1867. ABROGER s'applique particulièrement aux lois, et RÉVOQUER aux emplois, employés, fonctions et fonctionnaires. Dans quelques cas, cependant, *révoquer* est synonyme d'annulation. Exemple : Révocation de l'édit de Nantes, d'un testament. — Voir *Rappeler*.

ACCULER. — Corruption du verbe ÉCULER.

ADONNER (S'). — Ne doit se dire que dans ce sens : S'ADONNER à une passion, à un vice ; mais on le substitue souvent aux mots « par hasard » dans cette phrase : « Je *m'adonnais* à passer par là ».

ADRESSER. — Ne dites pas *adresser* une assemblée, une réunion ; c'est le verbe HARANGUER dont il faut se servir en ce cas ; mais adresser la parole à une assemblée est une locution très française.

AFFIQUOTS. — Corruption d'AFFIQUETS, qui signifie un petit ornement de femme, tel que bracelet, collier, etc.

AIGREFIN. — Selon le dictionnaire, ce substantif désigne l'escroc, le chevalier d'industrie ; mais bien des gens faussent son acception en s'en servant pour désigner une personne d'une faible constitution.

ALLÉGUÉ. — Ce participe est souvent transformé en substantif, et cela inutilement, vu que nous avons le mot ALLÉGATION.

ALLSPICE. — Poivre de la Jamaïque.

ALLUSION. — Signifie Parler d'une chose indirectement. De fait, l'allusion est un jeu de mots ou de pensée ; mais, dans une de ses acceptions anglaises, ce mot est synonyme de MENTION. Exemple : *The fact alluded to* — le fait MENTIONNÉ, dont il a été question ou dont on a parlé.

AMARRER. — Terme de marine très répandu parmi les classes ouvrières, car, généralement, elles disent *amarrer* au lieu d'ATTACHER des

souliers, une coiffure, etc.

AMENDEMENT. — Faire une proposition, une motion *en* amendement. Cette manière de dire est anglaise et incorrecte. Pour être exact, il faut dire : Faire une proposition, une motion PAR VOIE OU SOUS FORME d'amendement ; ou bien : COMME amendement.

AMONT. — Terme de batelier qui désigne le côté d'où descend un fleuve, une rivière. Il désigne aussi l'endroit d'un fleuve, d'une rivière qui est au-dessus de la ville, du pont ou du port que l'on indique. Il n'a point d'autre acception, et l'on a, par conséquent, tort de dire : *amont* la côte, pour : EN MONTANT.

AMOUR (Être en). — Ne doit se dire que des femelles des animaux, car cela signifie Être en chaleur. Qui n'a pas entendu dire *un tel est en amour avec une telle*, au lieu de dire : Sont AMOUREUX ou ÉPRIS l'un de l'autre.

ANGLIFICATION. — Mot anglais très usité parmi nous, mais auquel on devrait substituer celui d'ANGLICISATION, qui correspond beaucoup mieux au verbe angliciser.

ANGLIFIER. — Verbe de création canadienne. Le verbe français correspondant est ANGLICISER.

ANNEAU. — On donne à tort ce nom au petit cercle d'acier, de cuivre ou d'argent servant à tenir plusieurs clés ensemble. CLAVIER est le mot propre.

APOLOGIE. — Discours ou écrit pour défendre, justifier une personne, une action, un ouvrage ; mais il arrive à beaucoup de nos écrivains et orateurs de n'employer ce mot que dans une de ses acceptions anglaises, lorsqu'ils se croient tenus d'OFFRIR DES EXCUSES ou de faire AMENDE HONORABLE.

APPARTEMENT. — Beaucoup se méprennent sur la signification de ce mot, qu'ils croient synonyme de chambre. Un appartement peut embrasser tout un étage. C'est donc de LOGEMENT qu'il est synonyme.

APPLICATION. — Comme ce mot a beaucoup d'acceptions, nous nous bornerons à démontrer dans quels cas on lui prête, mais à tort, la même signification en français qu'en anglais. S'agit-il de faire une demande, une requête, on dit : j'ai fait ou je vais faire *application*. En consultant le

dictionnaire, l'on se convaincra que l'on fausse l'acception de ce mot en l'employant ainsi.

APPOINTEMENTS, APPOINTER. — En anglais, ces deux mots signifient Nomination à quelque emploi ; mais, dans notre langue, *appointements* signifie le traitement d'un employé, et *appointer*, donner des appointements. Ces deux mots sont très-souvent employés dans leur signification anglaise.

APPROPRIATION. — Ce mot désigne l'action de s'approprier, d'accaparer une chose. C'est donc à tort qu'on le voit figurer dans les documents et journaux publics, pour désigner une somme d'argent affectée à quelque objet, ou un crédit voté par la législature ou par des corporations. Pour être exact, il faut dire : VOTE D'ARGENT, VOTE D'UN CRÉDIT, ou bien : SOMME AFFECTÉE OU DESTINÉE à quelque fin. La même faute se répète pour le verbe APPROPRIER, qui a une acception de plus que son substantif ; exemple : une somme *appropriée* (c'est-à-dire proportionnée) aux besoins, aux circonstances. Il y a donc erreur chaque fois qu'on lit ou qu'on entend dire qu'une somme a été *appropriée*, au lieu de AFFECTÉE, VOTÉE, APPLIQUÉE ou DESTINÉE à des travaux ou autres fins.

ARGENTS. — C'est à tort que nous écrivons souvent ce mot au pluriel, et cette erreur vient encore de l'anglais, qui dit *moneys*, mot qui signifie DENIERS ou ESPÈCES.

ARRÊCHE. — Ne dites pas une *arrêche* mais une arête de poisson.

ARUPIAUX. — Quel est le Français nouvellement débarqué sur notre sol qui pourrait dire que ce mot est la corruption d'OREILLON, inflammation de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent ?

AUBELLE. — Corruption d'AUBIER qui signifie partie tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps des arbres.

AUDIENCE. — En anglais, une des acceptions de ce mot signifie AUDITOIRE, RÉUNION de personnes ; mais que de fois n'avons-nous pas entendu dire, même par des gens qui auraient dû savoir beaucoup mieux : « Il y avait une *belle audience* à la représentation de telle pièce, » au lieu de : « l'auditoire était nombreux et choisi. » Voir *Salle*.

AUTANT, (En). — Cette locution vicieuse et d'un usage très fréquent chez un bon nombre de nos écrivains, est due à la traduction littérale du mot *inasmuch*. C'est EN TANT QUE ou d'AUTANT QUE qu'il faut dire.

AVANCÉ. — Nous faisons encore erreur en employant substantivement ce participe. C'est faire une ASSERTION qu'il faut dire, et non un *avancé*.

AVISER. — S'emploie souvent à tort au lieu de CONSEILLER.

AVOCASSER. — Ne doit se dire qu'en mauvaise part ; mais beaucoup s'en servent dans le sens de PLAIDER en faveur d'une cause, d'un principe.

B

BACHELIER. — Par ce mot, l'on désigne souvent, mais à tort, le GARÇON ou le CÉLIBATAIRE.

BADRER. — C'est encore un mot anglais francisé, et assurément il n'est pas un des moins ridicules, surtout lorsqu'on dit : c'est *badrant* ! Nous avons les épithètes d'ENNUYEUX, de FATIGANT, voire même de SCIEUR, qui rendent parfaitement l'idée de *badrer* ; pourquoi donc ne pas nous en servir ?

BAILLER. — Vieux mot qui signifiait Donner et qui n'est plus usité qu'au palais, et encore l'est-il rarement ; mais dans nos campagnes il est encore d'un emploi journalier, bien qu'il soit difficile de le reconnaître, tant il est aujourd'hui corrompu. Dans toutes leurs transactions, nos paysans disent : Je vous *barerai* tant pour telle chose, au lieu de BAILLERAI.

BAKING POWDER. — Poudre à levain.

BALANCINE. Cordes qui suspendent par leurs extrémités les barres de bois transversales auxquelles sont attachées les voiles d'un navire. C'est donc erronément que l'on se sert de ce mot pour celui de BALANÇOIRE.

BALLIER. — Corruption du verbe BALAYER.

BANC. — Par le mot *bench*, l'homme de loi anglais désigne la MAGISTRATURE de l'ordre judiciaire. Notre barreau franco-canadien, lui, a tout bonnement pris le mot *banc*, et il semble croire qu'il signifie la même chose, car pas un de ses membres ne qualifie autrement l'honorable corps des juges ! L'expression consacrée en France étant à la fois beaucoup plus respectueuse et plus logique, messieurs les avocats feraient bien de l'adopter, sinon, lorsqu'il sera question de leurs visées, force sera de dire qu'ils aspirent à *monter sur le banc*, au lieu de : À ENTRER DANS LA MAGISTRATURE, — manière de parler beaucoup plus digne !

BANC. — Mot improprement employé à la place de GRADIN, meuble fait pour y placer des pots de fleurs.

BANDE — **Bande de musique, bande militaire.** — Désignations empruntées de l'anglais par nous, tandis que nous avons celles-ci, qui valent beaucoup mieux : CORPS DE MUSICIENS, MUSIQUE MILITAIRE ou de RÉGIMENT.

BARDOT VOLANT. — Terme impropre dont beaucoup se servent pour désigner le HANNETON.

BARBOT. — On appelle ainsi, mais à tort, l'insecte de la famille des coléoptères. ESCARBOT est le nom français de cet insecte.

BARBOT. — Presque tous les écoliers disent *barbot* pour PÂTÉ, lorsqu'ils laissent tomber une goutte d'encre sur du papier.

BARDA. — Les classes ouvrières, particulièrement les femmes, se servent de ce terme au lieu de RANGER, NETTOYER ou FAIRE LE MÉNAGE. La disparition de ce barbarisme est grandement à désirer.

BARDEAU. — Terme d'imprimerie synonyme de *casseau*. C'est une réserve, distribuée comme la casse, dans laquelle on survide les sortes surabondantes. C'est ce que nos typographes appellent erronément la *casse de fonte*.

BARGAIN. — Dans le petit commerce on ne se sert pas seulement de ce terme, on en a même fait un verbe, car l'on dit : J'ai *bargané* ou je *barganerais* tels effets, et cela bien que tous sachent qu'ÉCHANGER ou ENTRER EN MARCHÉ sont les bons termes correspondants.

BARLEY. — Rarement l'on désigne ce grain par son nom français, et pourtant le mot ORGE est bien connu. *Peeled barley*, orge mondée, *pearl barley*, orge perlée.

BARRE. — Ce mot est mal appliqué, lorsque par lui nous voulons désigner le COMPTOIR ou la BUVETTE d'une auberge.

BARRENE. — Jeu d'enfants qui consiste en une manière d'échelle tracée avec de la craie, dans laquelle on marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet. Le nom français de ce jeu est MÉRELLE ou MARELLE.

BARRER. — *Barrer* une porte se dire lorsque cette porte se ferme au moyen d'une barre ; mais si elle se ferme à la clé, il est plus logique de dire porte FERMÉE À CLÉ que porte *barrée*.

BATISSE. — Tout ce qui concerne la maçonnerie d'un bâtiment ou édifice. C'est donc à tort qu'on emploie ce terme pour désigner un bâtiment ou édifice dans son entier.

BED. — L'on appelle *bed*, à Québec, le meuble qui sert à la fois de lit et de banc ; BANC-LIT est le nom français de ce meuble.

BELT. — CEINTURON de cuir ou d'étoffe.

BER. — Mot très français, mais nullement usité aujourd'hui, et que l'on ferait bien de laisser *dormir* à son tour, puisque partout en France BERCEAU l'a remplacé.

BEURRÉE. — Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre. Dire TARTINE et non *beurrée* de confitures lorsque la tranche de pain est recouverte de confitures.

BIEN ? (VOUS ÊTES). — Traduction littérale de l'anglais *You are well ?* et que beaucoup substituent à la bonne locution : « Vous vous portez bien ? »

BILLET COMPLÉMENTAIRE. — Se dit souvent et à tort pour BILLET DE FAVEUR, billet qui permet d'assister gratuitement à un spectacle, à une exposition, etc. Cette erreur est encore due à la traduction littérale de l'anglais *complimentary ticket*.

BILL OF LADING. — CONNAISSEMENT. Ce mot est assez connu, mais nos marchands se servent de préférence de l'anglais. Inutile d'ajouter qu'ils ont tort.

BILLOTS. — On donne à tort ce nom aux bois coupés d'une certaine longueur, mais non dégrossis ou équarris et qui doivent être sciés en planches ou madriers. GRUMES ou BOIS EN GRUME sont les termes servant à les désigner.

BITTERS. — Pour bien des gens *bitters* et ABSINTHE sont deux choses tout-à-fait différentes, tandis qu'il n'y a de différence réelle que dans les noms. Il n'est pas besoin de dire qu'ABSINTHE est le mot dont on devrait toujours se servir.

BITTERS (MIXED). — Absinthe composée.

BLACK BALL. — Autrefois, peu de temps, sans doute, après la cession du pays aux Anglais, le CIRAGE qu'il y avait sur notre marché était en

boule ; de là le nom de *black ball* ; mais plus tard, la maison Day et Martin, de Londres, en fit cesser la vogue, en introduisant ici son célèbre cirage liquide — en cruches par conséquent — ce qui n'empêcha pas nos bons Canadiens de toujours désigner cet article sous le nom de *black ball*. La vogue de ce cirage cessa à son tour, et notre marché en eut cette fois en tablettes, qui nos bons Canadiens continuèrent d'appeler *black ball*. Le cirage en tablettes fit place au cirage en boîtes, et nos bons Canadiens l'appelèrent encore *black ball* ! La tradition est chose qu'il faut respecter, d'ordinaire ; mais, dans le cas présent nous pouvons, je crois, en rire, jusqu'à ce que le cirage nous revienne en boule.

BLACK-EYE. — ŒIL POCHÉ. Bien qu'il soit connu, il est rare qu'on se serve du terme français.

BLOWER. — Peu de gens connaissent le terme français correspondant : BOUCHOIR, boîte affectant la forme d'un porte-ordure profond, munie d'une poignée et servant à boucher la partie supérieure d'une grille lorsqu'on veut activer le tirage de la cheminée.

BOIS FRANC. — C'est bois DUR que l'on devrait dire.

BOIS DE SCIAGE. — C'est par ces mots que pendant longtemps l'on a traduit l'expression américaine *saw logs*, expression synonyme de *round timber*, laquelle signifie BOIS EN GRUME ou troncs d'arbres coupés d'une certaine longueur. Il était impossible de rendre plus mal l'idée que comportent *saw logs*, *bois de sciage* signifiant celui qui provient d'une pièce refendue avec la scie.

BOÎTE. — Beaucoup d'avocats sont dans une complète ignorance de la nomenclature de leur profession, ignorance à laquelle ils suppléent en se servant, soit du mot anglais même, soit en le traduisant. Toujours ils disent : la *boîte* des témoins, la *boîte* des jurés, et pourtant, s'ils s'étaient donné la peine, ou plutôt l'agrément de lire le code français, ils sauraient qu'au lieu de *boîte* il faut dire : BANC des témoins, BANC des jurés, etc.

BOMBE. — À Québec, l'on dit presque toujours *bombe*, et à Montréal, *canard*, au lieu de BOUILLOIRE, et cependant, ce dernier mot désigne assurément mieux que les deux autres l'objet dont il est question.

BOOM. — Ce mot est employé par nous, car l'on dit *bôme* pour désigner une ESTACADE FLOTTANTE ou BARRAGE en dedans duquel l'on tient

du bois en flotte.

BOOT-TREE. — EMBOUCHOIR. Instrument formé de quatre pièces de bois et servant aux cordonniers pour élargir les chaussures trop étroites. Ce nom est ignoré par le grand nombre dans cette classe d'ouvriers.

BOSS. — Mot hollandais, qui signifie MAÎTRE, BOURGEOIS ou PATRON, et très usité en ce sens aux États-Unis. Nos ouvriers s'en servent aussi parfois dans cette acception. Le Vocabulaire de l'abbé C. fait donc erreur en donnant *chef d'atelier* comme étant le terme qui doit remplacer *boss*.

BOUCHARDE. — Outil d'acier par le bas et fait en plusieurs pointes à diamant, à l'usage des tailleurs de pierres et désigné par eux sous le nom de *ciseau à dents* ; mais ils se trompent davantage lorsqu'ils appellent *boucharde* le marteau dentelé ou brété, vu que LAIE est le véritable nom de ce marteau.

BOUILLOIRE. — Un grand nombre emploient improprement ce terme pour CHAUDIÈRE de machine à vapeur.

BOW-SAW. — SCIE À CHANTOURNER. Les menuisiers et ébénistes désignent presque toujours cette scie par son nom anglais.

BRACE (TO). — Poser des bandages de fer en dedans de l'avant d'un navire. C'est ce que les charpentiers appellent à tort *brécer*.

BRAID. — Bordures de robes de femmes. MILLERET est le nom français de cette bordure, que nous appelons indifféremment *braid* ou *miret* ; mais il est facile de voir que ce dernier mot est la corruption de MILLERET.

BRAN, MOULÉE DE SCIE. — SCIURE de bois est le mot usité aujourd'hui en France.

BRANCARD. — Nous donnons d'ordinaire à ce substantif une acception que le dictionnaire ne lui reconnaît pas, lorsque par lui nous voulons désigner ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient. TALON est le mot dont il faut se servir en ce cas.

BRANCH. — Les employés publics, et bien d'autres après eux, disent : la *branche* des douanes, au ministère des finances ; la *branche* des arpentages, au ministère des terres, — et cela parce que l'anglais dit *branch*, — tandis que DIVISION est le terme français correspondant. Cette mauvaise

habitude qu'on a de toujours traduire le mot anglais au lieu d'en chercher l'équivalent, finira bientôt par corrompre tout à fait notre langue, surtout si ceux qui devraient la bien parler ne travaillent pas à s'en corriger.

BRANCH-MAN. — PORTE-LANCE. Pompier qui, aux incendies, tient le tube de cuivre d'où s'échappe le jet. Voir *Pipe*.

BRANDY. — Tout le monde sait qu'EAU-DE-VIE est le nom français de ce spiritueux ; mais non content de le désigner par le nom anglais, l'on dit encore : du *pale*, du *dark brandy* et c'est là le comble du ridicule, car si l'on veut du *dark*, il ne s'agit que de demander de l'EAU-DE-VIE COLORÉE : l'autre qualité de cette boisson se désigne sans qualificatif.

BRASSER LES CARTES. — C'est BATTRE les cartes qu'il faut dire.

BREAST HOOK. — Fortes pièces de bois courbes que l'on applique en dedans de l'avant du vaisseau pour le lier et le renforcer, pièces que l'on désigne en français sous le nom de GUIRLANDE.

BRICKLAYER. — MAÇON-BRIQUETEUR.

BRIN et GRAIN. — En disant : il tombe des *brins*, des *grains* de pluie, l'on commet une faute. Pour l'éviter, dites : GOUTTES de pluie.

BROCHES. — Se dit à tort pour AIGUILLES à tricoter. On se méprend de même en disant de la *broche* pour du FIL D'ARCHAL.

BROU. — Partie verte la plus extérieure des fruits à coquille et dont on tire une matière colorante qui s'emploie en teinture ; mais lorsque le peuple se sert de ce terme, il lui donne une toute autre signification, car il le substitue toujours au mot MOUSSE dans les locutions suivantes : de *la brou* de savon ; de *la brou* de bière, etc.

BUN. — BRIOCHE, sorte de gâteau, dans lequel il entre d'ordinaire des raisins de Corinthe.

BUTIN. — Par ce mot, les classes laborieuses désignent le LINGE et tous les articles d'habillement. Si elles savaient que *butin* veut dire OBJETS VOLÉS, ou tout ce qui peut être pris à l'ennemi, nous pensons bien qu'elles cesseraient de le mal appliquer ; mais sa mauvaise application ne disparaîtra qu'à la longue, si dans les écoles on ne corrige les élèves des expressions erronées dont fourmille notre langage.

BUTT (TO). — Les charpentiers de navire disent *botter* au lieu de ROGNER des pièces de bois. Ils appellent aussi *botteur* celui qui est chargé de cette besogne.

C

CAFIÈRE. — Corruption de CAFETIÈRE.

CAGE. — L'on appelle à tort *cage* le TRAIN DE BOIS.

CAILLE. — Pour signifier TACHETÉ de blanc et de noir, en parlant des bestiaux, etc. ; ce mot n'est pas français.

CALÈCHE. — Voiture riche à quatre roues, fort légère, ordinairement découverte et traînée par deux chevaux. Nous faisons, par conséquent, erreur en appelant *calèche* la voiture légère à deux roues, dont se servent nos cochers de place. CABRIOLET est le nom de cette voiture.

CALOTTE. — S'emploie au lieu de CASQUETTE, et bien à tort, vu que *calotte* est un petit bonnet sans visière qui ne recouvre que le dessus de la tête.

CAMBRIC. — Sorte de tissu de coton et dont PERCALE est le nom français.

CAN. — Mettre sur le *can*. Ce mot n'est pas français et doit être remplacé par l'adverbe DE CHAMP, qui signifie poser horizontalement une chose sur le côté le plus étroit. Exemple : placer une brique, des solives DE CHAMP.

CANAPÉ, SOFA. — L'on donne toujours le nom de *sofas* aux *canapés* qui parent les salons. Le *sofa* est un lit de repos qui sert de siège, et le CANAPÉ un long siège à dossier.

CANISTRE. — Ce mot n'étant pas français, il serait sage de le remplacer par BOÎTE et BIDON, dans les cas suivants : BOÎTE de homard ; BOÎTE à thé, à café, au lait ; BIDON à l'huile, etc.

CANTHOOK. — Espèce de crochet muni d'un manche et dont on se sert pour déplacer des pièces de bois. RENARD est le nom français.

CAPITAL POLITIQUE. — Faire du *capital* politique. Cette acception du mot *capital* est anglaise. Dites : faire du PROSÉLYTISME ou de la

PROPAGANDE politique.

CARIOLE. — Petite charrette couverte et ordinairement suspendue. C'est donc une faute de désigner ainsi la voiture d'hiver qui, aujourd'hui, fait place à un TRAÎNEAU plus élégant, plus élevé de terre, et que l'anglais nomme *sleigh* et *cutter*. Ces voitures d'hiver existent aussi en France, mais elles ne portent pas, même celles qui servent au transport de charges, etc., d'autre nom que celui de TRAÎNEAU ; c'est pourquoi nous ferions bien de ne les désigner que par ce terme, auquel, sans déroger, nous pourrions ajouter au besoin les qualificatifs suivants : traîneau de PLACE ; traîneau de LUXE ; traîneau de CHARROI.

CARREAUTÉ. — Mot créé dans le pays pour désigner les ÉTOFFES À CARREAUX. On va même jusqu'à dire des *carreautés* ! Enfin, quand on prend du galon... !

CASSEROLE. — Ustensile de cuisine ; mais par ce mot nous voulons désigner, nous, le vase de fonte attaché au devant d'un poêle pour en recevoir les cendres qui s'en échappent. Inutile de dire que nous nous trompons en nommant *casserole* ce vase, dont le véritable nom est CENDRIER.

CASTONADE. — Corruption de cassonade.

CASTOR (Huile de). — D'après cette désignation, on ne peut qu'être porté à croire que l'huile employée d'ordinaire comme laxatif vient du castor même, tandis qu'elle est extraite d'une graine et que son vrai nom est HUILE DE RICIN.

CATIN. — Ainsi que dans quelques provinces françaises, nos petites filles appellent ainsi leurs POUPÉES ; mais *catin* signifiant aussi femme ou fille de mauvaises mœurs, il serait sage de lui préférer le terme qui ne peut prêter à l'équivoque.

CATINER. — Verbe auquel nul dictionnaire ne donne le droit de bourgeoisie, mais très-usité en ce pays ; or, comme il prête trop à l'équivoque, nous ferions bien de le laisser tomber dans l'oubli en enseignant à nos bambins à ne se servir que de la locution « jouer à la poupée. »

CATSUP. — Sauce piquante faite de champignons ou de brou de noix : SAUCE DE CHAMPIGNONS.

CAVEAU. — Petite cave. Par ce mot nous désignons cette espèce d'armoire ménagée dans les murs ou sous un escalier, et dont le nom français est PLACARD.

CENTIN. — Ce mot figure dans la plupart de nos lois depuis que nous avons adopté le cours décimal ; mais il serait logique de le remplacer par CENTIME, lequel désigne la centième partie de la piastre, qui est notre unité monétaire, aussi bien que celle du franc, qui est l'unité monétaire de la France.

CHALLENGE (TO). — Signifie PROVOQUER ou RÉCUSER, selon le cas ; mais le verbe anglais est fréquemment employé par un grand nombre, voire même par certains de nos hommes de loi, qui ne se gênent pas pour dire : je *challenge* ou j'ai *challengé* ces jurés.

CHAMPLURE. — Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou baril, pour en faire écouler le contenu. C'est donc à tort qu'on emploie ce mot pour celui de ROBINET.

CHANDELLE. — Ne dites pas : *tuez* la chandelle ; la chandelle va *mourir*. Cette manière de parler est on ne peut plus ridicule. Dites : *Éteignez* la chandelle ; *éteignez* le feu ; la chandelle, le feu va *s'éteindre*.

CHANGE. — Ne dites pas : avez-vous du *change* pour cinq piastres ? mais : avez-vous la MONNAIE de cinq piastres.

CHARBON (Huile de). — C'est encore à la traduction littérale des mots anglais *coal oil* que l'on doit de mal désigner l'huile de PÉTROLE.

CHARGE. — S'emploie dans ce cas-ci, dans nos palais de justice : « La *charge* du juge au jury. » Pas n'est besoin de dire que c'est là une fausse acception que nos hommes de loi pourraient éviter facilement. Si *charge* est parfois synonyme de caricature, ils deviennent certainement un sujet de *charge* lorsqu'ils se servent de ce mot au lieu de RÉSUMÉ.

CHARGER. — On *charge*, on m'a *chargé* tant pour cette marchandise. Ces deux expressions sont anglaises. Pour être exact, il faut dire : « On DEMANDE tant, on m'a PRIS tant pour cette marchandise. »

CHARRETIER. — Ce mot ne désigne que la personne qui gagne sa vie à voiturier diverses choses dans une charrette. Ainsi, nous faisons erreur en

appelant *charretier* au lieu de COCHER celui qui mène un carosse, ou toute autre voiture servant au transport des personnes.

CHARS. — Improprement employé pour désigner toutes les voitures en usage sur les chemins de fer. D'après les *Annales des Ponts et Chaussées*, VOITURES désignent les véhicules affectés aux voyageurs, WAGONS ceux servant au transport des marchandises et bestiaux, et WAGONS-TOMBEREAUX ceux employés aux travaux de terrassement, de ballastage, etc.

CHÂSSIS. — L'on dit d'ordinaire, mais à tort, *châssis* pour FENÊTRE ou CROISÉE.

CHENIQUER. — Ce mot, calqué sans doute sur le verbe anglais *to sneak*, s'emploie par un grand nombre dans le sens de RENONCER, de CÉDER, et d'avoir peur.

CHÈQUER. — C'est encore un verbe de création canadienne, et dont la classe marchande se sert dans les cas suivant : *chèquer* un compte, un livre de comptes, et cela quoique la comptabilité française ait déjà deux verbes analogues à son service : VÉRIFIER ou CONTRÔLER un compte, etc. Sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, les garde-bagage disent aussi CHÈQUER ; mais, pour eux, cela signifie MARQUER ou NUMÉROTÉ les colis qu'on leur remet, et en échange desquels ils donnent des JETONS de cuivre numérotés (aussi appelés *checks* en anglais), jetons que l'on présente ensuite au terme du voyage pour ravoir les objets qu'on leur a confiés.

CHEVAL. — On appelle ici *cheval* ce cadre de bois léger sur lequel on met sécher le linge. SÉCHOIR est le nom français de ce cadre.

CHEVAL À CHEVAL. — Se dit entre joueurs lorsqu'ils ont gagné chacun une partie à un jeu quelconque, et qu'il s'agit de jouer la partie décisive. Cette expression vient de l'anglais *horse and*, mais dans notre langue, MANCHE À MANCHE est l'expression voulue.

CLAIR (Je suis). — Expression imitée de l'anglais, *I am clear*, et qui s'emploie souvent, mais à tort, pour indiquer qu'on a FINI une tâche, un travail, que l'on est SORTI VICTORIEUX d'une lutte ou d'une partie à un jeu quelconque.

CLAIRER. — Mot anglais vicié, qu'on emploie impérativement. Exemple : *clairez* le chemin, *clairez* la maison, et cela à la place de ces expressions plus correctes : LIVREZ le chemin, VIDEZ la maison.

CLARET. — Les Anglais donnent ce nom au BORDEAUX ; mais il y a aussi le CLAIRET, vin léger et qui est un peu clair. Entre ces deux espèces la différence est assez sensible pour que, sans peine, chacun les désigne par leur propre nom.

CLERC. — On fait erreur en disant : clerc notaire, clerc avocat. Pour être exact, dites : CLERC DE NOTAIRE, et ÉTUDIANT en droit.

CLERC DE POLL (*Poll Clerk*). — Greffier de bureau de votation. C'est ainsi que la loi désigne cet officier.

CLINCHING. — En terme de construction, ce verbe signifie RIVER. Dans nos chantiers de navires les ouvriers ont francisé ce mot, et ils disent maintenant CLINCHER au lieu de RIVER un boulon, une cheville.

COLLECTER. — Ce verbe n'est pas français, mais il n'est pas moins usité parmi nous dans ces cas-ci : *collecter* des comptes, de l'argent. Pour être exact, dites : RECOUVRER des créances, de l'argent.

COLLECTEUR. — Percepteur de douane. On se trompe en donnant ce nom à ceux qui font métier de recouvrer des créances de particuliers ou de maisons de commerce. Ces hommes d'affaires se nomment en France AGENTS DE RECOUVREMENT. Ainsi, ces phrases trop communes chez nous : « Je vais en *collection*, » ou « Je fais la *collection*, » peuvent être avantageusement remplacées par celle-ci : « Je vais faire ou je fais des RECOUVREMENTS. » Inutile d'ajouter que, dans le cas présent, c'est encore à la traduction trop littérale les mots *collector* et *to collect*, qu'est due la faute signalée ici.

COMMIS. — C'est à tort que l'on donne ce nom aux employés des bureaux de poste. BURALISTES est le terme propre.

COMMISSIONED OFFICERS. — OFFICIERS. *Non-commissioned officers*, SOUS-OFFICIERS.

CONNÉTABLE. — Ce mot désignait jadis un haut dignitaire en France ; mais, par lui nous ne voulons désigner que l'AGENT de police ou le CONSTABLE.

CONNEXION. — Il y a *connexion* entre ces deux chemins de fer ; CORRESPONDANCE est le terme consacré en ce cas.

CONSISTANT, INCONSISTANT. — Être *consistant* ou *inconsistant* à soi-même, à ses principes. Ce sont là deux fautes souvent commises par les journaux français de ce pays. C'est CONSÉQUENT ou INCONSÉQUENT qu'il faut dire.

CONSTITUANTS. — La signification de ce mot est souvent faussée. Exemple : faire selon la volonté de ses constituants ; rendre compte à ses *constituants*, etc. En pareils cas, c'est COMMETTANTS, ÉLECTEURS ou MANDANTS qu'il faut employer. Le constituant est celui qui donne une terre ou un terrain à constitut.

CONTEMPLATION. — Ce substantif est souvent employé à tort et dans les cas suivants : L'objet en *contemplation*, au lieu de l'objet en VUE ; l'entreprise en *contemplation*, au lieu l'entreprise PROJETÉE.

CONTRACTEUR. — Ce mot qui vient de l'anglais *contractor*, est aussi presque toujours employé de préférence au mot français ENTREPRENEUR.

CONTRAT. — En anglais, et dans une de ses acceptions, ce mot signifie ENTREPRISE, De là vient que, parlant de travaux dont l'exécution a été adjugée à quelque entrepreneur, beaucoup disent : le *contrat* a été donné ou adjugé à un tel, tandis que ce sont les travaux ou l'entreprise qui ont été ainsi donnés ou adjugés, le contrat n'étant que la conséquence naturelle de ladite adjudication. La traduction littérale de l'anglais donne presque toujours lieu à de semblables méprises.

COPIE, EXEMPLAIRE. — Le premier de ces mots signifie une EXPÉDITION ou un écrit. C'est donc à tort que l'on dit *copie* d'un livre ou d'un imprimé quelconque ; EXEMPLAIRE est le mot dont il faut se servir en ce cas.

COQUERELLE. — Nom qui était donné dans certaines abbayes à des femmes dont la fonction était de garder les chanoinesses depuis le moment de l'extrême-onction jusqu'à leur enterrement. Par ce mot, le Canadien désigne un insecte très commun dans beaucoup d'habitations du Bas-Canada et qu'en France l'on appelle BLATTE.

CORDEAUX. — Se dit à tort au lieu de GUIDES ou RÊNES servant à conduire un cheval attelé à une voiture.

CORDER. — Signifie mesurer du bois à la corde. On se trompe donc lorsqu'on se sert de ce mot pour désigner l'action d'EMPLER du bois.

CORDON. — C'est toujours par ce terme impropre que l'on désigne le QUART de la corde de bois. On devrait offrir une récompense honnête à celui qui pourrait justifier cette appellation.

CORN STARCH.— AMIDON de maïs.

CORPORATION. — Institution quelconque existant légalement en vertu d'une charte émanant de la couronne ou de nos législatures ; mais, par ce terme, la population anglaise du pays désigne principalement la MUNICIPALITÉ d'une ville, village, etc., et comme eux, nous nous plaisons à lui donner cette acception arbitraire. C'est pousser trop loin l'imitation.

COTI. — Signifie meurtri et ne doit se dire qu'en parlant des fruits. Exemple : la grêle a coti les pommes, les melons, etc. C'est donc à tort que nous l'employons pour désigner le bois VICIÉ ou CARIÉ.

COTON. — Se dit presque toujours au lieu de NERVURES de feuilles, de TRONCS de blé-d'Inde, de TROGNONS de chou, etc.

COURIR. — On donne à Ottawa une signification toute particulière à ce verbe. S'agit-il d'une élection municipale, provinciale ou fédérale, ceux qui parlent l'anglais disent : *Peter will run against Paul*, et nos compatriotes de traduire littéralement : Pierre va *courir* contre Paul, au lieu de : va OPPOSER sa candidature. La première fois que l'on s'est ainsi exprimé devant nous, nous avons tout bonnement compris que Pierre et Paul étaient deux bons chevaux trotteurs, bien qu'il nous parût étrange que des noms de saints fussent donnés à des bêtes !

COUVERTE. — Se dit erronément pour COUVERTURE de laine.

CRAB. — Les charpentiers de navires appellent ainsi un engin dont CABESTAN VOLANT est le nom français.

CRACKER. — CRAQUELIN. Espèce de biscuit sec.

CRÉATURE. — On ne saurait trop s'élever contre la signification que la classe ouvrière donne à ce mot, car toujours par ce terme elle entend désigner les personnes du sexe. Il ne serait donc que juste que chacun l'aidât à se corriger de cette faute, qui est trop grossière pour ne pas jeter du ridicule tant sur elle que sur ceux qui la laissent se perpétuer.

CRÉDIT (Donner). — Se dit trop souvent au lieu de donner ou reconnaître à quelqu'un le MÉRITE d'une chose. C'est tout simplement la

traduction trop littérale des mots anglais ; « *I give you credit for it.* »

CRIB. — Le mot français correspondant est généralement inconnu, et tous nos compatriotes employés à la fabrication ou au flottage des bois disent toujours *crib* pour désigner le COUPON d'un train de bois.

CROCHI. — C'est sans doute une corruption de CROCHU ; mais nos travailleurs qualifient d'ordinaire ainsi le morceau de bois COURBÉ, l'outil FAUSSÉ, etc.

CROÛTE. — Se dit à tort au lieu de DOSSE pour désigner la première et la dernière planche qu'on lève en refendant des bols en grume ou troncs d'arbres. Voir *Slab*.

CRUEL. — Un enfant *cruel*, se dit souvent du bébé, lorsque, par indisposition, il est la cause de grandes fatigues pour sa mère. MALINGRE est le qualificatif propre.

CULLER. — C'est par ce mot — qu'ils prononcent à la française, *colleur* — que les mesureurs-inspecteurs de bois désignent leur profession. Il en est même qui disent : J'ai *collé*, pour j'ai INSPECTÉ du bois ; aussi, est-il impossible à une personne qui ne sait pas l'anglais de les comprendre. Veulent-ils dire : j'ai LIVRÉ tant de pièces de bois pour un chargement, ils se servent de ces mots : j'ai *chipé* tant de pièces de bois. Ils ne savent pas, assurément, que *chipper* veut dire voler, dans l'argot des écoliers !

CUSTARD. — Œufs au lait.

D

DAME (La). — Dans nos journaux, presque toutes les annonces de naissances sont ainsi conçues : « La *dame* de M. un tel, forgeron, peintre en bâtiment, ferblantier, etc., a mis au monde un fils ou une fille. » *Dame* signifiait jadis la maîtresse ou la belle d'un chevalier ou preux quelconque : or, comme les Don Quichottes ou noblereaux brillent ici par leur absence, il sied mal de se donner ainsi, en imagination, le luxe de *la dame*, nos moyens, par le temps qui court, nous permettant à peine d'avoir femme ! — Dans une autre sphère, la manie de la distinction porte un grand nombre à abuser du mot *madame*. Le commis marchand, l'épicier, ou autre industriel qui croirait décheoir s'il n'avait un domestique pour son intérieur, se garde bien de dire, lorsqu'il veut en référer à sa moitié par la voie de sa servante : « Demandez ceci ou cela à ma FEMME. » Oh ! non ; pour lui, *madame* est une appellation beaucoup plus recherchée ! Cette manie poussée un peu plus loin, on ne manquerait pas de dire *madame* la cordonnière, *madame* la charretière ! Nous l'avons dit quelque part ailleurs : quand on prend du galon !

DÉBITER. — Se dit souvent au lieu de DÉPECER une volaille, DÉCOUPER des viandes.

DÉFONCER. — Ne dites pas *défoncer*, mais ENFONCER une porte.

DÉFRANCHISER. — C'est le verbe anglais, *to disfranchise*, qui a été ainsi francisé, quoique nous ayons déjà en français le verbe DÉSAFFRANCHIR, qui vaut certainement mieux.

DÉFRAYÉE. — Beaucoup se méprennent sur la signification de ce mot, et le font synonyme de FAIRE FACE, ou de SUBVENIR à certaines dépenses. Il ne doit s'employer que dans le sens de payer les frais, la dépense de quelqu'un. Exemple : Défrayer des amis, c'est-à-dire, les traiter à ses dépens, au lieu où on les a rencontrés ou conviés.

DÉMANCHER. — L'on dit souvent : il s'est *démanché* le bras, la jambe, et il se l'est fait *ramancher*. Pour être exact, il faut dire : jambe DÉMISE, bras DÉMIS.

DÉMENCE. — Maison en *démence*. Beaucoup se servent fréquemment de ce mot pour signifier maison en RUINE.

DEMIARD. — Ce mot n'étant pas français, ne serait-il pas sage de le remplacer par DEMI-CHOPINE ?

DEMOISELLE. — On n'entend que cela : « M. un tel, madame une telle et leur *demoiselle* sont allés ici ou là. » En ce cas, *demoiselle* signifie une étrangère au service des conjoints ci-dessus, c'est-à-dire une DEMOISELLE DE COMPAGNIE, et non leur FILLE.

DÉPUTÉ. — En français, ce substantif est synonyme d'envoyé, de représentant du peuple. On l'emploie donc à tort, et cela fréquemment, dans ces cas-ci : *député-shérif*, *député-adjudant*, *député-greffier*, désignations inexactes qui devraient être remplacées par celles de SOUS-shérif, de SOUS-adjudant et de greffier-ADJOINT.

DÉTECTIVE. — Si l'on n'y prend garde, ce mot anglais aura la préséance sur le nôtre : AGENT DE POLICE SECRÈTE, car nos journaux désignent presque toujours ainsi l'employé de ce service, qui est chargé de quelque perquisition.

DINDE. — En France comme au Canada, se dit abusivement du coq-d'Inde, et alors on fait ce substantif masculin.

DIPPER. — PUISETTE ou PUISELLE, espèce d'écuelle au bout d'un manche. Le nom français de cet ustensile de cuisine semble n'être connu que d'un petit nombre.

DIRECTORY. — ALMANACH DES ADRESSES.

DISCOUNT. — Le mot français ESCOMPTE est rarement employé. En ce pays, les affaires commerciales se font presque toujours en anglais ; de là vient que ce mot et beaucoup d'autres sont ignorés de bien des marchands et commis de notre origine. Ne feraient-ils pas bien de travailler à les connaître ?

DISGRÂCE. — En anglais ce mot a le sens de *honte*, de *déshonneur* ; mais dans notre langue il signifie n'être plus en faveur. Ainsi, au lieu de :

« Ce serait une *disgrâce* pour Québec de cesser d'être le château-fort de la nationalité franco-canadienne, » il faudrait : ce serait HONTEUX ou DÉSHONORANT.

DRAFT. — Soit dans les transactions commerciales ou autres, le plus souvent on se sert de ce mot anglais au lieu de TRAITE. Nos charpentiers disent aussi *draft* pour PLAN de navire, et *drafter* au lieu de TRACER un plan de navire.

DUMMY. — Se dit au jeu de whist lorsqu'il manque un quatrième pour faire cette partie. Le jeu du manquant est alors mis à découvert sur la table, et c'est ce qu'on appelle en français faire la partie de whist avec un MORT.

E

ÉCHIFFER. — Se dit à tort pour EFFILER du câble de rebut, qui sert à faire de l'étoupe, et pour PEIGNER de la laine.

ÉCOPEAU. — Corruption de COPEAU.

ÉDITORIAL. — Bien qu'il ne soit nullement français, la plupart de nos journalistes se servent chaque jour de ce mot, qu'ils empruntent de l'anglais pour désigner l'ARTICLE DE FOND.

ÉMANATION. — En français, ce mot est synonyme d'*exhalaison*, ce qui n'empêche pas un bon nombre d'hommes de loi de l'employer toujours dans son acception anglaise ; alors ils disent : l'*émanation* d'un bref, d'une injonction, etc., au lieu de l'ÉMISSION d'un bref, etc.

EMBARQUER. — Se dit souvent, mais à tort, au lieu de MONTER en voiture. L'on dit de même *débarquer* au lieu de DESCENDRE de voiture.

EMBELLE. — Partie du corps d'un navire comprise entre les deux gaillards ; cependant, nous disons fréquemment : j'ai, j'aurai ou j'ai eu mon *embelle* de faire telle chose, et par cela nous entendons l'OCCASION, la FACULTÉ ou la CHANCE de pouvoir faire quelque chose. Il ne serait donc que juste de mettre en ce cas le mot *embelle* de côté, attendu que le dictionnaire ne le reconnaît que comme terme de marine.

ENCAN. — Dans l'emploi de ce mot, nous copions encore l'anglais, qui dit : *sale by auction*, car presque toutes nos annonces pour ces ventes ont pour première ligne : vente *par* encan, au lieu de À l'encan, qu'il faudrait.

ENDICTMENT. — Terme de droit criminel anglais, et qui signifie ACTE D'ACCUSATION. Mais le mot anglais paraît être employé de préférence par nos hommes de loi. Seulement, à la manière dont ils le prononcent (*indictement*), on est porté à le croire français.

ENFARGER. — Mot du Berri (France), mais aucun dictionnaire ne le donne. ENTRAVER ou ENHEURDER sont les termes reçus.

ENGIN. — S'emploie souvent à tort pour MACHINE À VAPEUR et LOCOMOTIVE ; mais l'on peut dire ENGINs de pêche, de guerre, de supplice, etc. C'est au *Vocabulaire* de M. l'abbé Caron — qui tombe dans le même péché (page 59, au mot *Ingénieur* — que nous devons de pouvoir signaler ici cette erreur.

ENREGISTRÉE (Lettre). — Traduction littérale de l'anglais *registered letter*. C'est lettre CHARGÉE qu'il faut dire.

ENTRÉE. — Nous imitions l'anglais en disant Faire une *entrée* dans un livre de comptes, etc. INSCRIPTION, en ce cas, est le seul mot propre. Ainsi, au lieu de dire : « Cet item est-il *entré* dans votre compte ? dites : « Cet item est-il INSCRIT. »

ENTRETENIR. — On dit assez généralement *entretenir* des doutes, mais c'est là un anglicisme (*to entertain doubts*) car on ne peut qu'AVOIR OU CONCEVOIR des doutes.

ÉPINGLETTE. — Petite épingle. Mais on fait erreur en employant ce mot au lieu d'ÉPINGLE de cravate ou de BROCHE. Cette dernière est portée par les femmes.

EPLAN. — Se dit à tort au lieu d'ÉPERLAN, espèce de poisson bien connue.

ÉPLUCHER. — Dites PELER et non *éplucher* un fruit, une pomme de terre, etc.

ESPÉREZ, ESPÈRE. — L'on dit trop souvent *espérez, espère*, pour ATTENDEZ, ATTENDS.

ESTIMÉS. — Se dit souvent et à tort au lieu de BUDGET ou PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.

ÉTAGE. — On se trompe en nommant premier étage le rez-de-chaussée d'une maison. Le rez-de-chaussée n'étant pas un étage, il s'ensuit que nous désignons mal tous les étages d'une habitation. Le premier étage est immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. C'est ce que nous appelons, à tort, second étage.

ÉTAMPERCHES. — Corruption d'ÉCOPERCHES, grandes perches pour échafauder.

EXCUSE. — Ne dites pas : je vous *demande excuse*, mais : je vous fais des excuses, ou, je vous demande pardon.

EXPRESS. — MESSAGERIES. *City Express*, FACTAGE de la ville.

F

FAIRE. — Ne dites pas : cet habit, ce pantalon me *fait* bien, me *fait* mal, dites : cet habit, ce pantalon me *va* bien, me *va* mal.

FESSE. — Mot impropre employé par un grand nombre pour désigner le GIGOT de mouton.

FESSER. — Veut-on exciter quelqu'un à des voies de fait, c'est presque toujours le mot *fesse ! fesse !* qui est employé au lieu de FRAPPE ! qui est certainement plus poli, sans compter qu'il désigne bien mieux que l'autre action que l'on veut faire faire, *fesser* voulant dire FRAPPER à cet endroit où le dos change de nom.

FIGURE. — Corruption de FEUILLURE, — entaille pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte pour contenir, affleurée au nu du mur, la menuiserie de la porte ou des châssis de croisée.

FILE. — Mot anglais par nous francisé, sans doute par ignorance du terme propre, LIASSE.

FILER. — Rien des avocats disent *filer* un protêt, un rapport, une opposition. Il ne leur en coûterait pourtant pas plus de dire : TRANSMETTRE, PRÉSENTER ou PRODUIRE un rapport, etc. Il est vrai que l'anglais dit : *to file*.

FIXER. — L'on dit souvent *fixer* une personne pour : fixer les yeux sur une personne.

FLASK. — Peu de gens désignent autrement que par le nom anglais le FLACON DE POCHE ou de voyage.

FLEUR. — Nous désignons par ce seul mot la plus belle qualité de farine. C'est FLEUR DE FARINE qu'il faut dire.

FORSURE. — Nos classes laborieuses ont ainsi corrompu le mot FRESSURE ; mais presque tous se trompent à l'égard d'une certaine partie de la fressure, car généralement l'on dit *dur* au lieu de FOIE de veau, etc.

FORE CASTLE. — Terme de marine anglais, presque toujours employé par nos navigateurs au lieu de GAILLARD D'AVANT.

FOREMAN. — Ce mot anglais est généralement mêlé à notre langage, quoique les termes français équivalents soient assez connus ; mais nous croyons tout de même devoir les donner ici : *Foreman of a jury*, CHEF d'un jury ; *Foreman of a workshop or ship yard*, CONTRE-MAÎTRE d'un atelier ou d'un chantier de navire ; *Foreman*, dans une imprimerie, PROTE.

FOURMI. — Le grand nombre se trompe en désignant sous ce nom le CLOPORTE.

FRAÎCHE. — Prendre la *fraîche*. Par une de ses comédies, l'académicien Labiche nous fait voir que cette expression est usitée chez une certaine classe de Français ; cependant, celle-ci : prendre le FRAIS, est incontestablement préférable.

FRELASSER. — Nous n'avons rencontré cette expression dans aucun ouvrage, et pourtant nos marins n'en emploient pas d'autres, lorsque le vent tombe. Ils disent alors : les voiles *frelassent*. « Les voiles BATTENT au vent » rendraient, il semble, mieux l'idée.

FRONDE. — Instrument pour lancer des pierres, mais ce mot s'emploie souvent pour désigner le FURONCLE ou CLOU.

G

GANG. — Ce mot est fréquemment employé dans notre langue. Exemple : Nous étions une *gang*, une bonne *gang* d'amis. C'est un NOMBRE, un bon NOMBRE d'amis qu'il faudrait dire. *Gang of saws*, JEU DE SCIES ; mais le mot *gang* prévaut aussi dans le langage des travailleurs des moulins à scies.

GANGWAY. — PASSERELLE ou PLANCHE est le nom français donné à cette planche que l'on glisse d'un quai pour en laisser retomber le bout sur un bateau ou navire, afin de faciliter l'embarquement ou le débarquement.

GALLEY. — Petite chambre sur l'avant d'un navire et qui sert de cuisine. COQUERON est le nom français.

GAITERS. — Quoique connus, les noms français de GUÊTRES et de BOTTINES À GUÊTRES sont souvent remplacés par le mot anglais *gaiters*.

GIGIER. — Dites GÉSIER, et non *gigier*, qui en est la corruption.

GILET et VESTE. — Nous devons à la langue anglaise de ne pas désigner par leur propre nom ces deux articles d'habillement. Le GILET est sans manches et se porte sous l'habit. La VESTE, qui se porte ici, est à manches et sans basques. En un mot, la VESTE est ce que nous appelons à tort *gilet*.

GIN. — GENIÈVRE.

GODENDARD. — Lance en forme de faux et à croc en usage au 13^{me} siècle. Par ce nom, le Canadien désigne la scie sans montants avec laquelle on peut scier les plus grosses pièces de bois sans les retourner. PASSE-PARTOUT est le mot propre.

GOSSER. — Signifie railler, se moquer. L'on se trompe donc en disant *gossier* pour désigner l'action de COUPER MENU du bois, comme font les enfants pour s'amuser.

GOULERON. — Se dit à tort au lieu de GOULOT de bouteille.

GOUSSE. — Ne dites pas une *gousse*, mais une COSSE d’ail.

GRAS. — Parler *gras*, se dit souvent au lieu de GRASSAYER.

GRÉER. — C’est là un terme de marine qui est souvent mal à propos dans la bouche de tout le monde. C’est à qui dira : une maison, une chambre bien *gréée*, pour une maison, une chambre bien MEUBLÉE. L’on est autant répréhensible de mal appliquer un mot, une définition, que pourrait l’être un badigeonneur de peindre ^[sic] en noir là où le bon sens et le goût exigent le blanc.

GRILLÉ. — Se dit généralement au lieu de HALÉ, adjectif par lequel on doit désigner l’effet produit par la lumière solaire sur la peau.

GROCEUR, GROCERIES. — Quoique tout le monde sache qu’ÉPICIER et ÉPICERIES sont les mots dont il faudrait se servir, cela n’empêche pas que les premiers soient le plus communément employés.

GUERTONS. — Corruption de CRÉTONS, morceaux de graisse de porc frais ou panne apprêtée.

H

HABITANT, HABITANTE. — Nom par lequel nos classes ouvrières désignent les paysans ou habitants des campagnes.

HAND LEATHER — MANIQUE. Morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc, s'entourent la paume et le dessus de la main pour que le fil ciré ne les blesse pas lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

HARDES FAITES. — L'accolade de ces deux mots est une surérogation et en même temps une faute de français. En France, les *hardes faites* à vendre s'appellent CONFECTIONS et là chacun sait que des *hardes* ne sont pas des étoffes en pièce.

HARIDELLE. — Signifie un mauvais cheval : RIDELLE, le côté d'une voiture fait en forme de râtelier.

HIVERNEMENT. — Ce mot n'est pas français, lorsque par lui nous voulons désigner le temps qu'un navire est en relâche durant l'hiver, mais HIVERNAGE a cette signification.

HOMME DE CAGE. — FLOTTEUR. Voir *Raftman*.

HOROUND CANDY. — Sucre de marrube.

HOSE-MAN. — FONTAINIER.

HAWSE PIPES. — Trous par où passent les chaînes d'un navire. ÉCUBIERS est le nom français.

HOGGED. — Les charpentiers de navire disent qu'un vaisseau est *hoggué* au lieu de ARQUÉ, ce qui arrive lorsqu'il a heurté une roche vers le milieu de sa quille.

HYDRANTS. — BORNES-FONTAINES. C'est le nom par lequel sont désignés les robinets d'un aqueduc places aux coins des rues.

I

IMPRINT. — Nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, que l'on met au bas du titre ou à la fin d'un ouvrage. Nos imprimeurs, ouvriers et patrons, ont le tort de n'employer que le mot anglais en pareil cas.

INCENDIAT. — Mot forgé par quelque savant avocat qui ne trouvait pas CRIME D'INCENDIE assez caractéristiques.

INCORPORATION, INCORPORER. — En français, ces deux mots ne désignent que l'action de réunir. Exemple : *incorporer* un peuple à un autre peuple ; *incorporer* une compagnie dans un régiment, etc. L'on fait par conséquent erreur lorsqu'on les emploie pour désigner l'existence légale d'une compagnie, corporation ou association quelconque, comme dans les cas suivants : compagnie *incorporée*, acte d'*incorporation*. Ces deux fausses désignations sont le fait d'une mauvaise traduction des mots anglais *Incorporated Company* ; *Incorporation Act*, et qui en bon français, veulent dire : Compagnie CONSTITUÉE en corporation ; acte CONSTITUTIF ou CHARTE.

INGÉNIEUR. — L'on commet une erreur en désignant par ce terme celui qui dirige la machine d'un moulin ou bateau à vapeur, etc. MACHINISTE et MÉCANICIEN sont les mots propres.

INSERTION ou TREMEN. — C'est par ces deux mots anglais que les marchands et les acheteuses désignent toujours le fond de dentelle appelé en français ENTRE-DEUX.

INSTALMENT. — Ce mot anglais est aussi fréquemment employé par nous, car nous disons paiements par *instalments* au lieu de paiements à TERMES. *Instalment* signifie aussi VERSEMENT.

INTRODUIRE. — Il arrive souvent que l'on dise *introduire*, *introduction* au lieu de PRÉSENTER, PRÉSENTATION. Exemple : *Introduire* une personne à quelqu'un. C'est PRÉSENTER, PRÉSENTATION dont il faut se servir dans ce cas ; mais si l'on veut parler d'une personne étrangère que l'on a

conduite dans une famille, c'est alors qu'il convient d'employer les mots
INTRODUCTION et INTRODUIRE.

J

JALOUSIES et **PERSIENNES**. — Le premier de ces mots est souvent pris pour l'autre. Les jalousies qui se montent et se baissent à l'aide de cordons, sont placées à l'intérieur, et les persiennes à l'extérieur d'une habitation. Ces dernières s'ouvrent et se ferment d'ordinaire comme les fenêtres à deux battants.

JIB, FLYING JIB. — En français, les termes de marine sont peu connus en Canada, même des navigateurs, car ils disent, *jib* au lieu de FOC, et *flying jib* au lieu de FOC VOLANT.

JOB. — Ce mot signifie ENTREPRISE ou TÂCHE, selon le cas. Il serait donc plus logique de dire : J'ai une TÂCHE à remplir, j'ai ENTREPRIS un ouvrage ou des travaux, au lieu de : J'ai *une job*, etc.

JOBS. — BILBOQUETS. Ce nom se donne aux plus légers des ouvrages de ville, tels que têtes de lettres, cartes d'adresse, billets de faire part, factures, etc.

JONGLER. — Dans nos villes et campagnes, les classes laborieuses se servent invariablement de ce mot à la place de SONGER ou RÉFLÉCHIR.

JUGEMENT RENVERSÉ. — Autre expression vicieuse due à la traduction littérale de l'anglais, *reversed judgment*. C'est jugement RÉFORMÉ qu'il faut dire.

K

KID. — CHEVREAU. C'est donc, à tort que nous disons Gants de *kid* au lieu de Gants de peau de CHEVREAU.

L

LABEL. — Les marchands et commis disent le plus souvent *labels* lorsqu'il s'agit de mettre des ÉTIQUETTES à leurs marchandises.

LADIES'FINGERS. — BISCUITS À LA CUILLER, biscuits longs et minces, fort légers.

LAISE (Une). — Corruption de LEZ, substantif masculin, qui signifie largeur, côté, et dont nous nous servons pour désigner une largeur de tapis de plancher. Les dictionnaires le donnent comme vieux, et puisqu'on ne s'en sert qu'en le corrompant, l'on ferait beaucoup mieux de l'abandonner, le mot LARGEUR rendant tout aussi bien, sinon mieux, l'idée qu'il donne.

LAISSER. — Ce mot s'emploie fréquemment, dans le sens de *partir*. Exemple : j'ai *laissé* tel endroit ; le convoi *laissera* à telle heure. Pour être exact, dites : je suis PARTI de tel endroit ; à telle heure le convoi PARTIRA.

LAMBRER. — Corruption du verbe AMBLER.

LARBOARD, STARBOARD. — BÂBORD, côté gauche d'un navire, TRIBORD, côté droit, sont les mots français correspondants ; mais ils paraissent inconnus de nos navigateurs et charpentiers.

LECTURE. — En anglais, ce mot signifie ESSAI, DISCOURS écrit ; mais en ce cas comme en bien d'autres, nous avons adopté le mot anglais pour laisser de côté celui de notre langue, qui est pourtant bien plus expressif. Il en est résulté que nous disons aujourd'hui : *donner une lecture (to give a lecture)* au lieu de lire un ESSAI ou faire une CONFÉRENCE. Il est facile de voir que nous avons perdu au change, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui du bon sens.

LÉGERTE. — Corruption de l'adjectif féminin LÉGÈRE.

LÉGISLATER. — Ne doit se dire que dans un sens ironique. Exemple : Avoir la manie de *législater* ; mais en bonne part, le terme propre est légiférer.

LETTRES MORTES. — S'emploient pour désigner les lettres qui, après un certain temps, n'ont pas été demandées à la poste. C'est à la traduction littérale des mots anglais *dead letters* que nous devons cette mauvaise désignation, qu'il faut remplacer par celle de LETTRES NON RÉCLAMÉES ou LETTRES MISES AU REBUT.

LIBECHE, RUBANDELLE. — Ces deux termes ne se trouvent pas dans les dictionnaires ; mais beaucoup s'en servent pour désigner une PETITE BANDE de cuir, d'étoffe, de papier, etc.

LIMITE. — Mot anglais que nous employons souvent au lieu du terme propre : COUPE DE BOIS.

LOCK (To). — SERRER UNE FORME. C'est à tort que dans nos imprimeries canadiennes l'on dit *loquer* au lieu de SERRER, et *déloquer* à la place de DESSERRER une forme.

LOCKERS. — Espèce d'armoires dans les embarcations. Nos navigateurs ou bateliers paraissent ignorer le nom français correspondant, ÉQUIPETS.

LOCK-JAW. — Resserrement tétanique des mâchoires. TRISME est le mot français correspondant, et non *tetanos*, comme quelques-uns paraissent le croire.

LOCK-SAW. — Petite scie appelée PETIT PASSE-PARTOUT en français.

LONG-STICK. — BISAIGLE ou BISAIGUE. Outil de bois qui sert aux cordonniers à lisser ou polir le devant des semelles de souliers.

LOOSE. — Les tailleurs, et même beaucoup d'autres personnes, emploient fréquemment ce mot. Exemple : un habit, un pantalon *loose*, au lieu de : un pantalon, un habit AMPLE.

LUNCH. — L'on dit même *luncher*. Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre ; c'est pourquoi, non contents d'avoir fait la folie d'emprunter le substantif *lunch*, nous en avons aussi fait un verbe, et cela tandis que nous avons déjà GOÛTER, COLLATION et COLLATIONNER, qui veulent dire la même chose. Le monde du sport français emploie fréquemment ces mots anglais et beaucoup d'autres de même origine.

LURETTE. — Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons, mais qui, devenu substantif, signifie Une petite luronne. Ma lurette. Ce n'est dans

aucun de ces sens que nous l'employons, car, tous nous disons : « Il y a belle *lurette* que tel fait s'est passé, a eu lieu. » À la place de *lurette*, c'est HEURETTE que l'on devrait dire.

M

MACE. — MACIS. Écorce intérieure de la noix muscade et dont on se sert comme épice.

MAÇONNE. — C'est une erreur très commune d'employer ce mot pour MAÇONNAGE, qui est le travail du maçon, et pour MAÇONNERIE, qui est l'ouvrage achevé.

MAGANER. — *Maganer* une personne, un habit, se dit souvent, au lieu de MALMENER une personne, FRIPER un habit, etc.

MAIN (✎). — La MAIN a pour objet de fixer l'attention sur des notes ou observations en tête desquelles elle est placée. C'est par erreur qu'elle est appelée *index* dans nos imprimeries.

MAÎTRE DE POSTE. — Traduction de *postmaster*. En France, on appelle cet employé DIRECTEUR de poste. *Maître de poste* signifie maître de relais de chevaux établis de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment. Également, le ministre qui préside au service postal devrait être appelé DIRECTEUR-GÉNÉRAL des postes et non *maître-général*. — Voir *Commis*.

MAÎTRE DE STATION. — Traduction mot à mot de *station master*. Sur les chemins de fer français, cet employé est désigné sous le nom de CHEF DE GARE.

MALGRÉ. — *Malgré que* s'emploie fréquemment, mais à tort, au lieu de BIEN QUE, QUOIQUE. Exemple : Un tel a fait ceci ou cela *malgré que* je le lui eusse défendu. On ne doit se servir de cette locution que dans le cas suivant : « Malgré qu'il en ait, » c'est-à-dire : mauvais gré qu'il en ait.

MANCHE. — Ne dites pas *manche*, mais TUYAU de pipe.

MANGLE. — CALANDRE, machine dont on se sert pour lustrer, presser les draps, les toiles et les étoffes. Beaucoup d'entre nous ne connaissent et

n'emploient que le mot anglais. Il en est de même du verbe, car ils disent *mingler* au lieu de CALANDRER.

MANQUABLEMENT. — Ce mot n'est pas français, mais nos classes laborieuses l'emploient d'ordinaire au lieu de PROBABLEMENT.

MARBRES. — BILLE est le nom de la petite boule de marbre ou de pierre qui sert de jouet aux enfants. Il faut donc dire jouer aux BILLES, et non pas jouer aux *marbres*.

MARCHEPIED. — Un grand nombre désignent à tort par ce mot le MONTOIR, gradin de pierre ou de bois, dont on se sert pour monter plus aisément à cheval ou en voiture.

MARIER. — Ce solécisme : *marier une* personne, pour SE MARIER À une personne, est d'un usage fréquent dans toutes les classes de notre société.

MARINADES. — Ce terme ne s'applique qu'aux viandes, et non pas, comme nous paraissions le croire, aux légumes conservés dans le vinaigre. Exemple : MARINADE de pieds de veau, ou pieds de veau marinés.

MATCH. — Ce mot est d'un fréquent usage parmi nous. Exemple : ce garçon et cette fille feraient une bonne *match*, et par là l'on entend : ce garçon et cette fille se CONVIENDRAIENT ou feraient des époux BIEN ASSORTIS. Cet exemple seul indique qu'il est temps de mettre un frein à cette mauvaise habitude de se servir de mots anglais.

MENOIRES. — Ce mot s'emploie pour désigner les deux pièces de bois d'une voiture entre lesquelles le cheval est attelé ; mais il n'est pas français. LIMONÈRE est le terme voulu, et lorsqu'on veut indiquer l'une des branches de la limonière, LIMON est celui dont il faut se servir.

MENOTTES. — Lien avec lequel on attache des prisonniers. C'est donc à tort que les personnes du sexe désignent par ce terme la MITAINE de soie qui ne recouvre que la moitié de la main.

MERISIER. — Petit arbre du genre cerisier, dont le fruit est appelé merise. C'est donc à tort que l'on désigne par ce nom les trois variétés de BOULEAU, le rouge, le jaune et le noir.

MESS (Officers'). — ORDINAIRE des officiers militaires.

MINUTE. — Se dit fréquemment, mais à tort, pour PROCÈS-VERBAL d'une réunion quelconque.

MISDEAL. — Expression anglaise généralement employée au jeu de cartes. On dit en français : CARTES MAL DONNÉES ou MALDONNE.

MISÈRE. — S'emploie dans cette phrase : « J'ai eu de la *misère* à faire telle chose. » Dites : j'ai éprouvé de la DIFFICULTÉ, *misère* signifiant souffrances causées par la pauvreté, etc.

MODEUSE. — Se dit à tort pour MODISTE.

MONEY ORDER. — MANDAT d'articles d'argent ou MANDAT de poste. *Money order offices*, Bureaux d'expédition d'argent.

MONS. — Abréviation de *monsieur*. S'emploie par mépris. Il faut éviter d'abréger le mot *monsieur* de cette manière.

MONTER EN HAUT, DESCENDRE EN BAS. — Locutions des plus vicieuses et très usitées. Il serait sage de s'en corriger en les remplaçant par celles-ci : ALLER LÀ-HAUT, ALLER EN BAS. Selon Bescherelle, ces deux manières de s'exprimer seraient bonnes, et à l'appui, il cite Racine, qui a dit : « Qu'on ne laisse monter aucune âme là-haut. » Mais Littré signale la première de ces locutions comme pléonastique. Larousse et l'Académie (dans la dernière édition de son dictionnaire) sont muets sur ce point, et c'est ce qui nous porte à maintenir la correction ci-dessus.

MOP. — Se dit à tort au lieu de BALAI DE MATELOT, et aussi pour HOUPE À POUDRER.

MOTEUR. — Ne s'emploie en français que comme terme de mécanique ; mais nos hommes de loi, nos législateurs, lui ont donné — bien entendu sans en avoir le droit — une acception de plus, comme cela a lieu pour le mot anglais *mover* ; car, par lui, ils veulent toujours désigner celui qui fait une proposition ou motion dans un corps délibérant. En pareil cas, *the mover* signifie le PROPOSANT ou l'AUTEUR d'une proposition ou motion.

MOTIVÉ. — Nos hommes de loi transforment inutilement ce participe en substantif, lorsqu'ils disent le *motivé* pour la CLAUSE MOTIVALE d'un jugement.

MOTTOES. — Dragées de sucre enveloppées dans un morceau de papier. PAPILLOTES est le mot français propre aux sucreries ainsi enveloppées.

MOILLER. — Se dit improprement au lieu de PLEUVOIR.

N

NANE. — Ce mot est souvent employé pour désigner la CHÈVRE.

NAVEAU. — Nos paysans se servent rarement du bon terme, NAVET.

NEIGE. — *Abat, bordée* de neige sont des fautes qu'il est facile d'éviter en se servant de cette locution : ÉPAISSE, MINCE, ou LÉGÈRE COUCHE de neige.

NET. — RÉSILLE. Espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux. *Net*, TULLE ; *fancy net*, TULLE-FANTAISIE.

NIQUE. — Ce mot ne doit être employé que dans ce sens : faire la *nique* à quelqu'un, — se moquer, — c'est à tort que beaucoup le font synonyme de NID.

NIVELEUX. — Adjectif à l'usage des ouvriers et qui, d'après eux, signifie DÉLICAT ou DIFFICILE. Ce mot n'étant pas français, nous leur conseillons de le remplacer par cette locution : travail DIFFICILE ou DÉLICAT.

NOIRCEUR. — Être dans la *noirceur* se dit généralement pour être dans l'OBSCURITÉ. S'emploie aussi à tort au lieu de : À LA NUIT TOMBANTE.

NOIX. — Beaucoup d'ouvriers désignent par ce mot l'ÉCROU d'un boulon, etc. Les dictionnaires ne lui donnent pas cette acception.

O

OBJECTER. (S'). — Une chose peut être objectée à une autre ; mais on ne peut soi-même *s'objecter* à une chose. L'anglais dit : *I object to*, et c'est à la traduction littérale de ces trois mots que nous devons de commettre fréquemment l'anglicisme *s'objecter à*. C'est s'OPPOSER à, se PRONONCER contre telle chose qui correspondent à la locution anglaise ci-dessus.

OFFICE. — Ce mot, qui est d'un usage fréquent dans les deux langues, est généralement mal appliqué par nous. Exemple : l'*office* d'un notaire, d'un avocat, d'un médecin, tandis que l'on devrait dire : l'ÉTUDE d'un notaire, le BUREAU d'un avocat, l'OFFICINE d'un médecin. Pour désigner leur imprimerie, les typographes canadiens disent souvent l'*office*, au lieu de l'atelier. Dans certains cas, le mot anglais *office* signifie MINISTÈRE ; alors on se trompe grandement de lui donner en français le mot *bureau* pour équivalent, et c'est cependant ce qui se voit tous les jours, car on dit : *bureau* du secrétaire provincial, pour désigner le SECRÉTARIAT provincial ; *bureau* des terres de la couronne, au lieu de MINISTÈRE des terres, et ainsi de suite pour tous les départements qui ont pour chef un conseiller d'État.

OFFICIER-RAPPORTEUR. — En France, l'officier ainsi désigné est un juge d'instruction devant un conseil de guerre ou de discipline. Ce titre injudicieux, qui figure dans toutes nos lois électorales, et qui est la traduction mot à mot de *Returning Officer*, devrait être remplacé par celui de PRÉSIDENT D'ÉLECTION.

OGEE. — Les menuisiers paraissent ignorer le mot français OGIVE, car ils désignent toujours sous le nom d'*ogee* la MOULURE OGIVALE et même l'outil de cette moulure.

ORDRE EN CONSEIL. — Traduction mot à mot de *order in council*. C'est ARRÊTÉ du conseil ou du conseil des ministres qu'il faut dire.

OREILLER. — Se dit à tort par un grand nombre au lieu de COUSSIN de voiture.

ORIGINER. — Ce verbe n'existe pas dans notre langue ; mais à force de singer l'anglais en tout, l'on a fini par dire comme lui : telle chose a *originé* ici ou là. L'emprunt de ce verbe serait justifiable si nous n'avions pas en français d'équivalent, mais il est très facile de rendre l'idée de ce mot en disant : telle chose a PRIS NAISSANCE, A COMMENCÉ, S'EST PASSÉE ici ou là.

OUVRIERS (Jours). — C'est JOURS OUVRABLES qu'il faut dire.

OVERHAUL (To). — Signifie d'abord LARGUER ou LÂCHER une amarre et en second lieu, EXAMINER un compte, etc. ; mais il arrive souvent que dans ce dernier cas ce verbe anglais est francisé par les charpentiers et constructeurs de navire, car ils disent généralement *overhaler* un bâtiment, etc., au lieu d'EXAMINER.

P

PAGÉE. — Adj. des 2 g. Droit coutumier. Qui tient de la roture. C'est la seule définition que donne Bescherelle de ce mot, qui ne se trouve dans aucun autre dictionnaire ; mais en ce pays il sert à désigner une longueur de clôture entre deux pieux. Quand nous aurons le Dictionnaire de l'Ancien Langage actuellement en voie de publication en France, il est probable qu'il nous permettra de juger si ce terme est bien ou mal employé ici.

PAIE-MAÎTRE. — Traduction littérale de *paymaster*, PAYEUR est le terme français correspondant.

PAILLASSE À RESSORTS. — Mauvaise traduction des mots anglais *spring mattress*. Dites SOMMIER ÉLASTIQUE.

PALETTE. — Beaucoup disent ici *palette* au lieu de VISIÈRE de shako ou de casquette.

PANTRY. — Sur un navire, *pantry* signifie SOUTE aux provisions, et dans une maison la DÉPENSE, c'est-à-dire, le lieu où l'on met toutes les provisions de table.

PARAPEL. — Corruption de *parapet*, qui signifie élévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart. Nous avons donc deux fois tort de dire *parapel* pour TROTTOIR, chemin réservé aux piétons.

PAR ARGENT. — Traduction littérale de *by cash*. Dans la tenue des comptes, cette locution vicieuse devrait être remplacée par le simple mot ENCAISSE.

PARCEL-POST. — Poste aux menus articles.

PARÉ. — Je suis *paré*, se dit à tort au lieu de : je suis PRÊT.

PART. — « Prendre la part de quelqu'un, » mauvaise traduction de l'anglais, *to take one's part*. Beaucoup se servent de cette locution dans le

sens de prendre le PARTI, la DÉFENSE de quelqu'un. L'anglicisme est bien, en effet, notre ennemi !

PARTISANNERIE. — Barbarisme de création assez récente et que plusieurs écrivains emploient comme signifiant ESPRIT DE PARTI. Espérons qu'il n'aura jamais droit de bourgeoisie.

PATATE. — C'est abusivement que l'on se sert de ce mot au lieu de POMME DE TERRE, la *patate* étant une plante que nous ne possédons pas et qui ne vient qu'entre les deux Tropiques.

PATRONISER. — Verbe anglais francisé. *Patroner* est le verbe français correspondant.

PATTÉ. — Corruption de PATTU, terme usité seulement pour désigner les volatiles qui ont de la plume jusque sur les pattes.

PATTES. — Se dit souvent à tort pour PIEDS. Pour tous les quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, et aussi pour les oiseaux, c'est PATTES qu'il faut dire ; mais pour les organes de locomotion du cheval, du bœuf, du cochon, et des autres animaux qui ont ces parties enveloppées de corne, PIEDS est le terme propre.

PAYER. — *Payer* une visite, *payer* des compliments. C'est la traduction littérale des locutions anglaises *to pay a visit*, *to pay compliments*. C'est RENDRE une visite, et FAIRE des compliments qu'il faut dire. — En disant : cette entreprise, cette industrie *paie bien*, on fait encore un anglicisme. Dites : cette entreprise, cette industrie RAPPORTE beaucoup.

PEG-AWL. — Les cordonniers désignent par ce mot anglais le perçoir dont ils se servent lorsqu'ils font des chaussures à la cheville. BROCHE est le nom français de cet outil.

PEINTRE. — Artiste qui exerce l'art de la peinture. PEINTRE EN BÂTIMENT ou PEINTUREUR désigne l'ouvrier qui met en couleur les bois, les fers, les murs, etc.

PELOTE. — Jouer à la *pelote*, jeu de *pelote*, sont des expressions vicieuses, attendu que le jouet employé n'est pas une *pelote*, mais bien une BALLE. Dites : Jeu de PAUME, jouer à la paume ou à la balle.

PENSIONNER. — On dit fréquemment : je *pensionne*, au lieu de : je suis en pension ou dans telle pension. Il suffit de réfléchir un seul instant

pour savoir que *je pensionne* ne peut se dire que dans le cas où l'on fait une pension à quelqu'un.

PEPPERMINT. — MENTHE POIVRÉE est le nom français de cette plante ou de l'essence qu'on en extrait.

PEPPERMINT LOZENGES. — PASTILLES de menthe.

PERCEPTION, PERCEVOIR. — Ces deux mots ne doivent s'employer que lorsqu'il s'agit de taxes, d'impôts, etc. Ne pas dire *percevoir* des comptes. — Voir *Collecter* et *Collecteur*.

PERCHE DE LIGNE. — Se dit généralement, mais à tort, au lieu de CANNE À PÊCHE.

PERLAS. — Corruption de PRÉLART.

PICKLES. — CONSERVES au vinaigre et non pas *marinades*, mot que nous employons toujours et qui ne s'applique qu'aux viandes. Voir *Marinades*.

PICKLES (Mixed). — VARIANTES.

PILER. — Il est inexact de dire : *piler* sur les pieds de quelqu'un, pour lui MARCHER sur les pieds.

PILOTE BRANCHÉ. — C'est là une traduction de *branch pilot* qui peut à bon droit prendre rang parmi les plus grosses âneries. PILOTE LAMANEUR est le nom par lequel devrait être désigné le marin reçu et commissionné, après des études spéciales, pour entrer dans notre fleuve et en sortir toute espèce de bâtiments.

PIPE. — Tube de cuivre qui termine le boyau extincteur d'une pompe à incendie. LANCE à incendie, ou LANCE, tout simplement, est complètement inconnu dans le pays.

PLANER. — TAQUOIR. Morceau de bois avec lequel on applanit les formes dans les imprimeries.

PLASTER. — L'on désigne rarement en français cette toile gommée qui sert à panser les blessures. C'est toujours *plasteur* que l'on dit au lieu d'EMPLÂTRE.

PLASTERER. — PLÂTRIER. Il est rare que nos ouvriers ne disent pas *plastreur* au lieu de PLÂTRIER.

PLATPORM. — S'emploie quelquefois comme synonyme de PROGRAMME ou PROFESSION DE FOI POLITIQUE d'un candidat à la représentation. Ce mot n'est pas même anglais dans le sens indiqué. C'est un américanisme.

PLUG (To). — TAPONNER. Terme de construction navale. Ce verbe signifie recouvrir les têtes de clou du pont d'un navire au moyen de petits tapons de bois. Les charpentiers paraissent ignorer le verbe et le substantif correspondants de *to plug* et de *plug*, car ils disent *ploguer* au lieu de TAPONNER un pont de navire, et *plug* au lieu de TAPON.

PLUMER. — Arracher les plumes à un oiseau ; mais beaucoup, à tort bien entendu, emploient ce mot à la place d'ÉCORCHER, — dépouiller un animal de sa peau.

POCHE, EMPOCHER. — Au jeu de billard on traduit littéralement l'anglais *pocket* quand l'on dit *poche* au lieu de BLOUSE, et *empocher* au lieu de BLOUSER une bille.

POIGNÉE, BOUTON DE PORTE. — L'on ne se sert toujours que du mot *poignée*, et pourtant, lorsqu'une poignée de porte est ronde, il serait plus exact de dire BOUTON.

POLITIQUE SECTIONNELLE. — Expression copiée de l'anglais - *sectional policy*. C'est, selon le cas, politique de CLOCHER, LOCALE ou ÉGOÏSTE qu'il faut dire.

POLL et MAISON DE POLL. — Rien de plus ridicule que le baragouin formé de mots anglais et français, et au lieu de travailler à réformer notre langage il semble que nous prenons à tâche de faire le contraire, témoin la désignation vicieuse qui figure en tête de cet article, et que tout le monde emploie comme étant de bon aloi. Il ne serait pourtant pas plus difficile de dire VOTATION, BUREAU DE VOTATION.

POSTAGE. — Se dit souvent et à tort au lieu de PORT de lettre.

POST-OFFICE. — POSTE ou POSTE AUX LETTRES.

POUDRERIE. — S'emploie dans ce cas-ci pour signifier que la neige VOLTIGE : il *poudre* ; il fait une grosse *poudrerie*. On ne pouvait donner une plus mauvaise acception à ces deux mots, dont il faut éviter de se servir en

les remplaçant par l'une ou l'autre de ces locutions : il **POUDROIE**, la neige **VOLTIGE**, **TOURBILLONNE** ; ou bien encore : le vent **SOULÈVE** la neige.

PRIVÉE. — Ce mot s'écrit souvent au coin d'une lettre lorsqu'elle est tout à-fait particulière au destinataire ; mais, dans notre langue le terme propre à cette sorte de suscription est le substantif **PERSONNELLE**.

PRIX DE DÉPART. — Ridicule traduction de l'anglais *upset price*, termes usités dans le cas de ventes à l'enchère, et qui signifient Déclaration du prix d'un objet par le vendeur. Il est à croire que les premiers coupables de cette locution vicieuse ne sont plus ; mais comme il est grand le nombre de ceux qui ont été à leur école, faisons voir ici qu'on les a induits en erreur, **MISE À PRIX** étant l'expression consacrée en pareil cas.

PROGRAMME. — Les Anglais désignent ainsi le petit cahier dans lequel danseurs et danseuses inscrivent le nom des personnes avec lesquelles ils ont promis de danser ; mais, dans notre langue, ce cahier porte le nom de **CARNET DE BAL**.

PROMISSOIRE (Billet) — Ce qualificatif n'est pas usité en France en pareil cas, et nos hommes d'affaires, — ce sont eux qui s'en servent le plus souvent, — pourraient facilement s'en passer, attendu que **BILLET** rend à lui seul l'idée de *promissory note*.

PROCÉDÉS. — S'emploie dans les cas suivants : user de bons, de mauvais **PROCÉDÉS** envers quelqu'un. Il est aussi synonyme de *recette*. C'est donc erronément que l'on dit les *procédés* d'une assemblée, d'une cour de Justice, etc., ou bien encore, faire lecture des *procédés* d'une séance. Dans le premier cas, il faut dire : les **ACTES** d'une assemblée, d'une cour de Justice, et dans le second, faire lecture du **PROCÈS-VERBAL** d'une séance.

PROPOSEUR. — Corruption de **PROPOSANT**. Voir *Moteur*.

PUISSANCE. — C'est par ce vocable que la version française de notre acte constitutionnel désigne la **CONFÉDÉRATION** des provinces de l'Amérique du Nord. L'on comprend qu'il arrive à un traducteur, — disons dans un moment d'indisposition — de rendre mal un mot, une phrase ; mais nous nous flattons de n'en pas connaître un seul capable d'une ineptie comme celle que comporte le terme *puissance* employé comme équivalent de *Dominion*. Appliqué à un pays, *puissance* ne convient que si ce pays est indépendant et assez considérable pour pouvoir, le cas échéant, être partie

aux concerts de nations ; or, puisque nous ne sommes encore qu'une colonie, ce n'est guère faire preuve de modestie de se qualifier soi-même de puissance. Cela dénote plutôt une *faiblesse* découlant d'un mal. — dont il est peut-être à propos de taire ici le nom, — auquel il faut apporter un remède énergique, beaucoup étant d'avis que depuis trop longtemps déjà il prête au ridicule.

PUMPS. — ESCARPINS. Souliers à semelle mince et à oreilles. C'est la chaussure de bal.

PUNCH. — C'est par ce mot anglais que les menuisiers désignent souvent le REPOUSSOIR, instrument qui sert à chasser les clous plus loin que ne le peut faire le marteau seul.

PURSER. — C'est tout bonnement le COMMIS d'un bateau ou navire à vapeur.

PUTTY. — Les plâtriers appellent *putty* la préparation de chaux et de plâtre avec laquelle ils poussent les moulures et les corniches. POTÉE est le nom français de cette préparation.

Q

QUALIFIÉ. — S'agit-il d'un postulant à un emploi, beaucoup disent : Il est ou n'est pas *qualifié pour*. Cette manière de s'exprimer est anglaise. Dites : Il est PROPRE à tel emploi, ou il JUSTIFIE des qualités requises par cet emploi.

QUART. — L'on fait erreur en se servant de ce mot pour BARIL.

QUÉRIR. — Il y a bien longtemps que ce verbe a été corrompu par les classes laborieuses, car aujourd'hui elles ne cessent de dire : va le *qu'ri* pour va QUÉRIR ou va CHERCHER quelqu'un.

QUÊTEUR. — Dans sa propre acception, ce mot désigne la personne faisant une collecte dans une église ou recueillant des aumônes pour une œuvre de charité ; cependant, chacun a pu remarquer que la plupart se servent à tort de ce terme pour désigner le MENDIANT.

R

RAFTMAN. — Homme employé au flottage des bois. FLOTTEUR est le bon terme, et non *homme de cage*, désignation des plus impropres et dont un trop grand nombre fait usage pour qu'elle ne soit pas signalée ici comme telle.

RAPPELER. — Ne pas dire *rappeler* mais ABROGER, ABOLIR une loi. On imite l'anglais — *to repeal* — en donnant cette acception au verbe *rappeler*. Ne pas dire non plus ; « Je me rappelle d'une chose, » mais : « je me rappelle une chose » et « Je me souviens d'une autre ».

RAPPORT. — Se dit trop souvent au lieu de COMPTE-RENDU, lorsqu'il s'agit de faire connaître les travaux d'une institution, les résultats d'une réunion, etc. Les anglais disent *report* en ce cas, et c'est à cette aveugle imitation que l'on doit ce jargon souvent incompréhensible pour tout étranger. Dans une réunion d'amis, un Français, pour se moquer un peu de nous, paraphrasa ainsi la satire du poète Méry à l'adresse des anglomanes : « Vous autres Canadiens, qui lardez constamment votre langage d'expressions saxonnes, vous avez sur nous un grand avantage. — Lequel, s'il vous plaît ? — Celui de pouvoir tisonner avec un *poker*, et, dans les *water-closets*, siéger en anglais ! » Personne n'a ri. Le coup avait porté trop d'aplomb pour que chacun ne se mordit pas les lèvres !

RAS-TERRE. — Corruption de REZ-TERRE.

RAVE DE CHEVAL. — Traduction littérale de *horse radish*. RAIFORT est le nom français de cette racine.

READY RECKONER. — BARÈME.

RECORD. — En anglais ce mot signifie REGISTRE, DOSSIER, ARCHIVES, PIÈCES, etc., mais dans notre idiome, il n'est plus usité aujourd'hui. L'ancien droit coutumier s'en servait, mais c'était dans des acceptions toutes différentes ; c'est pourquoi les avocats et autres feraient bien de le laisser de

côté, attendu qu'ils ont à leur disposition les mots correspondants plus haut cités.

RÉEL. — MOULINET de canne à pêche. Le même mot anglais désigne aussi le FUSEAU sur roues sur lequel on enroule des tuyaux de pompe à incendie ; mais, dans les deux cas, il est très rare que l'on se serve de l'expression française.

RÉFÉRER. — Ce verbe s'emploie dans le sens de FAIRE RAPPORT, de RAPPORTER une chose à une autre, et de s'EN RAPPORTER à quelqu'un ou à un ouvrage pour décider sur quelque matière. Exemple : RÉFÉRER à la chambre ; RÉFÉRER un passage d'un livre à un autre passage ; EN RÉFÉRER à quelqu'un pour la décision de quelque chose. Mais l'on fait un anglicisme lorsqu'on dit : *je vous réfère* à un tel ; *je réfère* ou *je référerai* à ce livre, etc. Il serait donc sage de remplacer ces expressions vicieuses par celles-ci : Je vous RENVOIE à un tel ; je CONSULTE ou je CONSULTERAI ce livre.

REINTIER. — Terme impropre employé par un grand nombre pour désigner les REINS.

REMERCIER. — Je vous *remercierai pour* du pain : je vous *serai obligé* pour de l'eau. Ce sont là des anglicismes qui doivent être bannis de notre langage. Dites : veuillez me passer le pain, me donner de l'eau.

REMPIÉTER. — Barbarisme d'un emploi général et qui est censé vouloir dire REMONTER des bas.

RENARD. — Les enfants disent *faire le renard* lorsque, sans permission, ils manquent d'aller à l'école. C'est aux maîtres à leur apprendre que faire l'école buissonnière est l'expression voulue en ce cas.

RENCHAUSSER. — Corruption de RECHAUSSER, remettre de la terre au pied d'un arbre, d'une plante.

RENCONTRER. — Ce verbe est faussement employé dans ces cas-ci : *rencontrer* les dépenses, le déficit, ce qui est la traduction littérale de l'anglais : *To meet the expenses, the deficiency*. C'est faire face ou subvenir aux dépenses et combler le déficit qu'il faut dire.

RÉSIDENT. — Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, mais plus qu'un agent. C'est la seule signification que les dictionnaires donnent à

ce mot. Il ne nous appartient donc pas de le faire synonyme d'HABITANT d'une localité quelconque.

RÉSOLU. — L'on fait un contre-sens lorsqu'on dit qu'un homme ou qu'un enfant est *résolu*, pour signifier qu'il est GROS, ROBUSTE. Ainsi employé, le mot *résolu* signifie homme, enfant DÉCIDÉ ou d'un CARACTÈRE FERME.

RÉSOLUTION. — Par imitation de l'anglais, nous appelons ainsi l'exposé d'un projet qu'un député compte soumettre au parlement, si ce dernier adhère aux propositions que renferme cet exposé. En France, cette forme de procéder s'appelle VŒU. Exemple : « Proposer l'adoption d'un vœu. » À nos députés franco-canadiens de s'entendre à ce sujet.

RESTER. — Je suis *resté* ; ce cheval est *resté*, sont des expressions vicieuses qu'il faut remplacer par celles-ci : je suis EXTÉNUÉ de fatigue ; ce cheval est RENDU.

RIF. — Impossible de savoir d'où vient ce terme, employé à la place de DARTRE LAITEUSE, maladie de la peau dont beaucoup d'enfants à la mamelle sont affligés.

RIPE. ^[1] — Outil employé par les sculpteurs, maçons, tailleurs de pierres, et qui sert à gratter un enduit, etc. Au Canada, l'ouvrier l'emploie à tort pour RABOTURE, copeaux produits par l'action du rabot.

ROBRE ou ROBER. — Ne se dit qu'au jeu de whist. À tout autre jeu, c'est PARTIE LIÉE ou DOUBLE qu'il faut dire.

ROULEAU. — Terme impropre généralement employé au lieu de BOBINE, petit fuseau à rebord sur lequel est roulé la plus grande partie du fil à coudre.

ROUSSELÉ. — Se dit à tort pour taches de rousseur.

RUG. — Mot anglais souvent employé à la place de PAILLASSON, CARREAU et COUSSIN. — Dans le premier cas, c'est lorsqu'il s'agit de la natte de paille ou de jonc qu'on met à la porte d'un appartement pour s'essuyer les pieds. Dans le second, c'est pour désigner le CARREAU en tapis ou moquette, que l'on place près d'une cheminée, et d'un piano, dans un salon. Dans un troisième, c'est un morceau d'étoffe ou un tricot quelconque

sur lequel on place certains objets de prix, tels que pendule, vases, etc., qui se voient chez les gens plus ou moins aisés.

RUN. — Terme anglais de billard, qui signifie SUITE de coups heureux plus ou moins considérable. Nos compatriotes amateurs de ce jeu paraissent ne connaître que le mot étranger.

RUN OVER (To). — REMANIER est le mot dont on doit se servir au lieu de *parcourir*, qui est actuellement en usage dans nos imprimeries.

1. [↑] Les corrections faites aux mots *Ripe*, *Étamperches*, *Oreiller* et *Paillasse* sont, en substance, empruntées au *Vocabulaire à l'usage des Canadiens-Français*.

S

SAFE. — ARMOIRE DE SURETÉ. Jadis, on disait coffre-fort, mais depuis que ce meuble affecte la forme d'une armoire, il a bien fallu modifier son nom.

SALLE. — Pour indiquer qu'à une représentation, à un concert ou autre amusement public il y avait un AUDITOIRE assez nombreux, l'anglais se sert de la locution : *There was a good house*, et cette locution, bien des gens se contentent de la traduire mot à mot, car il arrive souvent d'entendre dire qu'il y avait une *bonne salle* au spectacle dont ils veulent parler.

SAMPLE. — Presque toujours nos marchands se servent de ce terme anglais, tout en prononçant à la française, car ils disent un ou des *simples*. Nous croyons, cependant, qu'ils connaissent le mot français ÉCHANTILLON.

SANTÉ (Bureau de). — C'est une mauvaise traduction de *Board of Health*, qu'il faut rejeter et remplacer par celle plus exacte de CONSEIL DE SALUBRITÉ.

SATISFACTION. — Employé par bien des gens dans une acception anglaise. Exemple : De manière à vous *satisfaire*, je vais démontrer que vous avez tort, au lieu de : Je vais vous CONVAINCRE, etc. Il nous souvient d'avoir entendu un avocat de la couronne s'exprimer de la même façon. « Après les nombreux témoins entendus dans la *boîte*, » dit-il, « Votre Honneur sera *satisfait* de la culpabilité du prisonnier ! » Saint Yves, qui était Français, n'a pas dû être *satisfait* de cette manière de s'exprimer.

SAUCE-PAN. — POÊLON.

SAVONNETTE. — Ici encore l'on constate que ce mot est généralement mal appliqué. *Savonnette* est le morceau de savon ordinairement parfumé et dont la mousse sert à enduire la partie du visage que l'on veut raser, et PINCEAU À BARBE OU BLAIREAU est l'objet avec lequel on applique cette mousse.

SAVATER. — Corruption du verbe SAVETER, qui signifie gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement ; mais, lorsque nous employons ce mot, nous le faisons synonyme de Salir, acception que le dictionnaire ne lui donne pas.

SAVOYANE. — Terme par lequel nous désignons L'ELLÉBORE À TROIS FEUILLES.

SCARFING. — Mettre des pièces de bois bout à bout et assembler leurs extrémités par le moyen d'entailles. C'est ce que l'on appelle ENTER ; mais nos charpentiers de navire ont francisé le mot anglais, et ils disent aujourd'hui *scarfer* une quille, etc.

SCRAPER. — Les ébénistes et menuisiers ne connaissent pas le nom français de cet outil, qui sert à racler le bois ; aussi, disent-ils toujours un *scraper* au lieu d'un RACLOIR, *scraper* au lieu de RACLER.

SECONDEUR. — Dans nos assemblées délibérantes, on ne procède pas toujours de la même manière qu'en France. Là, pour mettre un sujet en délibération, il suffit d'un proposant, tandis qu'ici, où la coutume anglaise est suivie, il faut à toute proposition un SECONDANT, et non un *secondeur*, mot trop imité de l'anglais et que nous n'avions pas le droit de créer, vu qu'en pareil cas, si le verbe existe, on peut facilement transformer en substantif le participe présent. Voir *Proposeur*.

SECOUPE. — Corruption de SOUCOUE.

SECTION. — L'anglais désigne par ce mot l'ARTICLE d'une loi ; aussi s'est-on empressé de l'adopter. Ici, cependant, il existe un correctif : le mot propre se trouve dans le code bas-canadien.

SERVIR. — Verbe employé à tort par beaucoup de nos hommes de loi pour SIGNIFIER une sommation, etc. Que voulez-vous ? l'anglais dit *to serve a summons* ! Jamais on ne pourra trop le répéter : c'est la traduction servile qui, petit à petit, défigure notre bel idiome franc !

SET. — Mot anglais qui s'applique à mille choses et qui est presque passé dans notre langage. Pour éviter l'ambiguïté, nous allons indiquer en anglais les principaux cas où ce substantif est employé, tout en les faisant suivre de la traduction : *Set of friends*, cercle d'amis ; *set of crochey*, service de vaisselle ; *set of studs*, garniture de boutons de chemise, *set of furniture*, assortiment de meubles ; *set of tools*, assortiment d'outils.

SHAFT. — Il est rare que nos ouvriers mécaniciens désignent autrement l'ARBRE DE COUCHE.

SHAPE. — Beaucoup de personnes emploient ce mot anglais pour désigner, soit une FORME de chapeau, la TAILLE ou la MINE bonne ou mauvaise d'une personne.

SHAVE (To). — En Amérique, l'on fait ce verbe anglais synonyme d'ACTION USURAIRE et nos hommes d'affaires l'ont adopté en le francisant un peu. Exemples : un tel m'a *shévé* ; un tel est un vrai *shéveur* ; c'est, le *shévage* qui l'enrichit. L'usage de termes aussi barbares serait peut-être excusable s'il n'y avait, pas d'équivalents dans notre langue, que nous nous plaisions à abâtardir en empruntant au pauvre idiome saxon des mots comme ceux que nous venons de citer ; mais, en ce cas comme en bien d'autres, nous ne pouvons nous prévaloir de cette excuse, car, pour remplacer les termes corrompus de *shévé*, *shéveur*, et *shévage*, nous avons les expressions suivantes, qui sont autrement caractéristiques : un tel m'a JUVÉ : un tel est un véritable USURIER ; c'est l'USURE qui l'enrichit.

SHEERING. — Nos marins disent rarement qu'un navire a fait des EMBARDÉES. Ils ont au contraire francisé le verbe *to sheer* et en disant, comme ils le font aujourd'hui, qu'un navire *a pris une shire*, qu'un vaisseau *shirait*, au lieu de : prenait des embardées, ils ont certainement perdu au change.

SHIFTING. — Un chargement de navire a *shifté*, disent les charpentiers et arrimeurs, et pourtant, ils savent tous que DÉSARRIMÉ est le mot français.

SHIRTING. — CALICOT, COTON blanc ou COTON à chemise.

SHOOTING-STICK. — DÉCOGNOIR. Morceau de bois avec lequel on serre et desserre les formes dans les imprimeries.

SIDE-BOARD. — BUFFET est le nom français de cette espèce d'armoire où l'on met la vaisselle et le linge de table. D'après le Vocabulaire de l'abbé C., BUFFET serait synonyme de *garde-manger*. Étant certain du contraire, le présent article va faire double emploi. Bien que l'Histoire des Trois-Rivières soit muette sur ce point, il se peut qu'au chef-lieu de ce district le buffet soit en même temps un garde-manger ; mais, de ce, il serait arbitraire de conclure que ces deux mots ne désignent pas deux choses distinctes. Une telle conclusion serait même on ne peut plus inconsidérée ; car, si l'on doit

s'en rapporter à nos meilleurs lexiques, GARDE-MANGER est le lieu particulièrement affecté aux aliments. L'on donne même ce nom au châssis garni de toile ou d'un tissu métallique, et dans lequel les aliments sont mis à l'abri des mouches.

SINK. — Boîte ordinairement foncée en plomb, avec un trou au milieu pour l'écoulement des eaux, et dans laquelle se lave la vaisselle. ÉVIER est le nom français.

SITE. — Partie du paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente. Ce mot n'a pas d'autre acception dans notre langue ; mais *site*, en anglais, signifie EMPLACEMENT de maison, etc. Ce dernier mot étant bien connu, il serait donc repréhensible de lui préférer *site*, qui, en français, n'a que la signification donnée plus haut.

SKY-LIGHT. — ABAT-JOUR. Mais, sur un navire, *sky-light* signifie ÉCOUTILLE VITRÉE.

SLAB. — Tous nos charpentiers de navire désignent par ce mot anglais la CROÛTE qu'on enlève aux pièces de bois de construction avant de les refendre en poutres, etc., de l'épaisseur voulue. Voir *Croûtes*.

SLACK. — Ce mot anglais est passé dans le langage de tous nos ouvriers et marins, qui disent *slaquer* au lieu de LARGUER une amarre ; donner du *slack* au lieu de donner du JEU à une porte, à un tiroir, etc. Ils disent aussi : les temps sont *slack* pour : les temps sont DURS.

SLEEPING CARS. — Voitures de chemin de fer qui ont des lits. COUPÉS-LITS est le nom français qui correspond.

SLIP. — CALE. Partie ménagée dans un quai, dans un port à marée et formant une rampe. Le plancher de quelques-unes de ces cales monte et baisse avec la marée. Le mot anglais seul semble connu dans notre principal port.

SLIPPERS. — PANTOUFLES. Souliers à semelle mince, sans oreille et que l'on ne porte qu'à la maison.

SLUR (To). — FRISER ou PAPILOTTER. On dit d'un tirage qu'il FRISE, lorsqu'il manque de netteté, et lorsque l'impression se projette au-delà de l'œil de la lettre.

SMART. — Ce mot anglais qui signifie badinage, est bien celui dont l'emploi peut jeter le plus de ridicule sur nous ; car il ne comporte pas le sens que nous lui donnons d'ordinaire. Lorsqu'on dit : c'est un homme *smart*, toujours nous entendons la capacité, l'habileté, la finesse ou l'esprit de la personne ainsi désignée ; pourquoi, alors, ne pas dire de préférence : c'est un homme habile, capable, fin ou d'esprit ?

SNACK. — Mot anglais qui signifie MANGER un morceau et beaucoup disent *faire, donner un snack*, au lieu de donner un REPAS ou un RÉGAL. Nous avons là une des mille preuves que nous tombons dans le ridicule chaque fois que nous remplaçons par une expression étrangère, un mot ou une locution de notre langue.

SNOQUE. — Jouer à la *snoque*. C'est la locution anglaise *let us knock*, qui a été ainsi corrompue par les enfants, et qui, pour eux, sert à désigner une des variations au jeu de billes, dont TAPETTE est le nom français. Ainsi, au lieu de jouer à la *snoque*, ils devront dire : jouer à la TAPETTE.

SOLAGE. — Vieux mot qui signifie SOL, et qu'à tort l'on emploie pour MUR DE FONDATION.

SPAN. — Une *span* de chevaux, des *chevaux* qui *spannent* bien. Évitez de faire usage d'expressions aussi vicieuses, en les remplaçant par celles-ci : une PAIRE de chevaux ; des chevaux bien APPAREILLÉS. *Span* signifie aussi EMPAN, espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart.

SPARE BALL. — Se dit au jeu de quilles pour indiquer qu'en deux boules on les a renversées toutes, et qu'avec la troisième qui reste, on peut encore faire des points en sus des dix déjà faits. *Spare ball* peut, en conséquence, se traduire par BOULE DE RÉSERVE.

SPELL. — J'ai donné une bonne *spell* à cet ouvrage, disent bon nombre d'ouvriers ; mais ceux qui ne se servent pas de cette locution anglaise emploient d'ordinaire celle-ci : J'ai donné une bonne *escousse* à cet ouvrage. Inutile de dire que ces deux expressions devraient être rejetées : la première parce qu'elle est anglaise, et l'autre parce qu'elle signifie PRENDRE SON ÉLAN pour mieux courir. J'ai bien, ou J'ai beaucoup AVANCÉ tel ouvrage, ou toute autre expression analogue pourrait facilement les remplacer.

SPOKE-SHAVE. — Outil de charron et de menuisier d'invention allemande. PLANE ALLEMANDE est le nom que les Français lui donnent.

SPOT. — Au jeu de trou-madame (*Pigeon hole*), ce mot indique d'abord la place où l'on met la bille qui sert de premier but ; en ce cas c'est PLACER LE BUT qu'il faut dire ; mais lorsqu'il s'agit de tirer pour savoir lequel des joueurs aura la main, le gagnant doit se servir de cette locution : « À moi la MAIN, » au lieu de : « À moi le *spot*. »

SPREE. — Le dictionnaire anglais ne reconnaît pas ce terme, que nous croyons appartenir à l'argot américain. Il ne s'en est pas moins glissé dans notre langage, car nous entendons dire bien souvent : Pierre ou Paul est en *spre*, au lieu de Pierre ou Paul FAIT LA NOCE.

SPRING. — Le mot français correspondant est bien connu, mais nous ne nous abstenons pas pour cela de dire : voitures à *spring* pour : voitures à RESSORTS ; bottines à SPRING, au lieu de bottines à TIGE ÉLASTIQUE.

STAMP. — BOUCHE-TROU. Espèce d'étampe dont se servent les cordonniers pour cacher, en l'imprimant sur une semelle, les trous qu'y ont faits les deux chevilles qui la tenaient appliquée sur la forme.

STARTING. — Ce verbe est fréquemment employé par les charpentiers de navire, qui ont pris le soin de le franciser, car ils disent : Ou va *starter* tel ouvrage, au lieu de COMMENCER. Ils disent aussi : les écarts d'un bordage ont *starté*, pour : se sont ÉLOIGNÉS ou DISJOINTS.

STATE-ROOMS. — CABINES DE PONT. Cabinets placés sur le deuxième pont d'un bateau à vapeur.

STEAM-SHOVEL. — TERRASSIER À VAPEUR, engin employé pour les grands travaux de terrassement, que nécessite la construction de chemins de fer, etc.

STEWARD. — COMMIS DES VIVRES d'un navire ou bateau à vapeur.

STEW PAN. — CASSEROLE.

STRAP. — Ce mot anglais est très répandu, car toujours l'on s'en sert pour désigner une MENTONNIÈRE de casquette, des SOUS-PIEDS, COURROIES, etc.

STRING, HALF-STRING. — Ces deux mots se disent au jeu de quilles, et ils signifient, l'un la GRANDE, et l'autre la PETITE PARTIE. La

grande partie est de trente boules et la petite de quinze.

STUFF. — Ce mot est souvent employé au lieu du français ÉTOFFE.

SUGGESTION. — Ce substantif ne doit s'employer qu'en mauvaise part. Exemples : faire une chose à la *suggestion* d'un tel ; céder aux *suggestions* de l'amour-propre. Il s'ensuit, par conséquent, que nous faisons erreur en l'employant comme synonyme de RECOMMANDATION, AVIS ou CONSEIL.

SULKY. — Voiture particulière aux entraîneurs de chevaux trotteurs, à une seule place, et qui, en français, se nomme DÉSOBLIGEANTE.

SWINGER. — Les arrimeurs désignent par ce nom le travailleur qui leur amène pièce à pièce le bois près du navire dont ils ont à faire le chargement. FLOTTEUR est le nom français qui correspond à *swinger*.

T

TABAC FRISÉ. — Expression populaire employée en France et ici pour désigner le tabac coupé connu dans les douanes et le commerce français sous le nom de SCAFARLATI.

TABACONISTE. — Marchand de tabac, et non *tabaconiste*, qui n'est pas français.

TANDEM. — C'est l'attelage de deux chevaux l'un devant l'autre. ATTELAGE EN FLÈCHE est l'expression consacrée, il y a aussi l'attelage en ARBALÈTE, mais on le voit rarement en ce pays. Il exige au moins trois chevaux, dont deux sont attelés au timon.

TAON. — La plupart appellent ainsi le BOURDON, espèce de grosse mouche à miel qui fait d'ordinaire son nid dans la terre. Le taon est plus petit. C'est cet insecte que craignent tant les chevaux.

TEA-BOARD. — PLATEAU. Espèce de plat en tôle, etc., vernissé, dans lequel on sert le thé, le café et les rafraîchissements.

TEA-POT. — Ce mot anglais s'emploie souvent au lieu de THÉIÈRE.
TEN STRIKE. — Se dit lorsque d'une seule boule on a renversé les dix quilles. COUP DE DIX rendraient parfaitement l'idée.

TÊTE. — Ne dites pas *tête*, mais TAIE d'oreiller. *Tête* se dit aussi à tort pour Fourneau de pipe.

TICKET. — L'on se sert quasi toujours de ce mot, et pourtant, BILLET est très bien connu.

TIRE. — Se dit improprement au lieu de TIRAGE d'une cheminée, d'un poêle, etc.

TIRE. — Mot du pays par lequel on désigne des BÂTONS et TABLETTES de mélasse. On donne aussi ce nom, mais à tort, au SIROP très épais de sucre d'érable.

TIRER DE L'EAU. — Expression vicieuse commune à toutes les classes. Dites PUISER.

TIRETTE. — Morceau de fonte qui se glisse sur la petite ouverture pratiquée dans la porte d'un poêle pour en diminuer le tirage. C'est ce que nous appelons à tort la *petite porte* d'un poêle.

TOAST. — Morceau de pain grillé. RÔTIE est le nom français.

TOKEN. — Terme d'imprimerie, dont MARQUE est le nom français. Cette MARQUE se fait lorsqu'on trempe le papier qui doit être imprimé, et, pour éviter un deuxième comptage, on replie une feuille sur elle-même toutes les deux cent cinquante feuilles.

TOURNE-CLEF. — Traduction littérale de *turnkey*. GUICHETIER, qui signifie valet de geôlier, est le terme français qui correspond.

TOURTE, TOURTIÈRE. — L'on se méprend sur la signification de ces deux mots. La *tourte*, mot par lequel nous désignons le PIGEON SAUVAGE, est une espèce de pâté, et *tourtière* l'ustensile dans lequel se cuisent les tourtes.

TOW-LINE. — Nos navigateurs ne désignent qu'en anglais l'amarre qui sert à remorquer, et dont AMARRE DE TOUÉE est le nom français.

TRANSQUESTIONNER. — Ce verbe n'existe pas dans notre langue, mais c'est par lui que l'on a cru rendre les mots anglais *to cross-examine*. Si l'on s'était donné la peine de chercher un peu, l'on aurait probablement trouvé le terme CONTRE-INTERROGER, lequel rend parfaitement l'idée de *to cross-examine*.

TRAVERSE. — Terme dont on fausse l'acception en l'employant pour PASSAGE D'EAU, et pour PASSAGE À NIVEAU, sur les chemins de fer.

TRAVERSIER. — Se dit à tort pour PASSEUR d'une rivière, d'un lac. On fait également erreur en disant *traversier* au lieu de BAC ou BATEAU PASSEUR. Si ce bateau est mû par la vapeur, BAC À VAPEUR sont les mots propres.

TREMPER. — Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur ; mais tous nous disons : tremper la soupe dans le sens de SERVIR le potage. « Tremper la soupe. » c'est verser le bouillon sur les tranches de pain. Toutefois, les expressions : « A-t-on trempé la soupe ? » « La soupe est-elle trempée ? » se disent familièrement, en France, pour : « La soupe est-elle servie ? » « Le dîner est-il prêt ? »

TRIC-TRAC. — Espèce de jeu de dés et de dames. Mais par lui nous désignons, à tort bien entendu, le moulinet de bols dont on tire un son aigre et bruyant en l'agitant avec la main, et dont le véritable nom est CRÉCELLE.

TRICHARD. — C'est à tort que souvent l'on désigne par ce mot le TRICHEUR.

TRONC. — S'emploie à tort au lieu de TIRELIRE, petit vaisseau ordinairement en terre, ayant, à sa partie supérieure, une fente par laquelle on fait entrer les pièces de monnaie qu'on veut amasser. Le tronc est plus grand. Il est de bois ou de fer, de forme carrée d'ordinaire, et destiné à recevoir des aumônes. Il n'est que faire d'ajouter que c'est principalement dans les églises que se placent les tronc.

TROUBLE. — Se dit à tort pour se donner de la PEINE à un travail quelconque, pour le TRACAS ou L'ENNUI qu'une chose ou une affaire peut causer. Employer *trouble* dans l'un de ces trois sens, c'est commettre un anglicisme.

TROUSSEAU et LAYETTE. — D'ordinaire nous faussons la signification de *trousseau*, mot qui désigne le linge et tout ce que l'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse. Mais, lorsqu'il s'agit des éléments et ustensiles nécessaires à un enfant qui vient de naître, c'est le mot LAYETTE dont il faut se servir au lieu de *trousseau*.

TRUCK. — Petite voiture ordinairement à deux roues et servant au transport des colis et bagages dans les ports et gares de chemin de fer. CAMION est le nom de cette voiture. Celui qui la traîne s'appelle CAMIONNEUR.

TRUE BILL. — Terme de droit criminel anglais. Ces mots sont quelquefois traduits par nos avocats français mais le plus souvent d'une manière inexacte. C'est par *vrai bill* ou *accusation fondée* qu'ils rendent ce terme anglais, qui veut dire ARRÊT DE MISE EN ACCUSATION, arrêt que rend un grand jury lorsqu'il trouve fondée la plainte soumise à sa décision. Ainsi, *accusation fondée* est loin de rendre cette idée. L'accusation ne peut être reconnue fondée ou non qu'après l'instruction du procès. La même erreur a lieu à l'égard de *no bill*, mots qui, en français, signifient ARRÊT DE NON-LIEU, arrêt que rend un grand jury quand la plainte à lui soumise ne fournit pas matière à procès.

TUMBLER. — Le mot français VERRE est bien connu, mais *tumbler*, que l'on prononce *tombleur*, nous paraît être plus usité.

V

VALEUR. — C'est de *valeur* ! se dit fréquemment pour : c'est MALHEUREUX, PÉNIBLE.

VASISTAS. — Vitre d'une fenêtre, que l'on peut ouvrir sans ouvrir la fenêtre. C'est ce qu'à tort nous appelons *guichet*.

VAUT. — Cet homme *vaut* dix, quinze, cent mille piastres. Cette manière de dire est anglaise. Il répugne au génie de notre langue de supputer en argent la valeur d'un homme. Ainsi, au lieu de Telle personne *vaut* tant, il faut dire : est RICHE de tant.

VENT. — Ne dites pas vent *derrière* ; c'est vent ARRIÈRE qu'il faut dire.

VEUGLAGE. — Les charpentiers de navire ont ainsi corrompu le mot VAIGRAGE, qui signifie assemblage de planches, revêtant intérieurement la membrure d'un bâtiment.

VIN DE PORT. — VIN D'OPORTO. *Vin Sherry*, VIN BLANC ou de XÉRÈS.

VLIMEUX. — Corruption du mot VENIMEUX.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS. — Ces mots sont censés être la traduction de *Votes and Proceedings*, titre anglais du PROCÈS-VERBAL des séances des Communes. Il serait temps de suivre l'exemple donné par messieurs les traducteurs du Sénat qui, eux, appellent PROCÈS-VERBAUX les comptes-rendus des séances de notre chambre haute.

VOTEUR. — Ce mot qualifie la personne qui fait un vœu, et VOTANT est le terme qui désigne celui qui vote aux élections ou dans un corps délibérant.

VOYAGE. — Ne dites pas : *voyage* de bols, de pierre ou de foin. Dites : CHARGE, CHARRETÉE ou VOIE de bols, de pierre, de foin.

W

WARRANT. — Ce mot est aussi passé dans notre langage, et pourtant nous avons MANDAT qui correspond parfaitement à ce terme. Exemples : *Warrant of commitment*, MANDAT de dépôt ; *Warrant of arrest*, MANDAT d'amener ; *Search Warrant*, MANDAT de perquisition.

WATER-CLOSETS. — Cabinets à l'anglaise.

WATER-LOGGED. — Navire qui a fait eau.

WATER POLICE. — L'on désigne ce corps sous le nom de *police d'eau*, ou *police riveraine*, mais POLICE DE RADE le désigneraient bien mieux.

WELCH-RABBIT. — Rôtie recouverte de fromage fondu et désignée dans notre langue sous le nom de RAMEQUIN.

WHEEL-HOUSE. — TIMONERIE. Sur un bâtiment de mer, c'est le lieu où se trouve placé la roue du gouvernail, c'est-à-dire près du mât d'artimon ou de l'arrière. Sur les bateaux à vapeur, cette roue, qui a toujours un tambour, est placée presque à l'avant.

WINCH. — Machine dont on se sert pour élever de grosses pierres ou autres grands fardeaux, et dont TREUIL est le mot français.

WRENCH. — Clef anglaise.

WRIT. — Terme de droit anglais. ORDONNANCE, ORDRE. *Writ of election*, BREF d'élection.

Y

YEAST. — LEVURE DE BIÈRE.

Z

ZARSAIS. — Au lieu de JERSIAIS et GUERNESIAIS, c'est par ce mot que les classes ouvrières désignent les natifs et les habitants de Jersey ou de Guernesey.

SUPPLÉMENT.

CHATONNER. — Encastrer un diamant, une pierre précieuse dans un chaton. Ce verbe n'a pas d'autre acception ; cependant, il n'est pas rare d'entendre dire qu'une chatte va *chatonner* pour VA METTRE BAS.

COLLECTER. — La correction faite à ce mot est bonne ; mais nous avons fait erreur en disant qu'il n'est pas français. Collecter peut s'employer dans le sens de Quête pour une œuvre de bienfaisance.

MALLER. — C'est le verbe *to mail*, s'il vous plaît, que l'on a francisé ainsi. Cet affreux barbarisme est fréquemment employé par un grand nombre de personnes instruites. Il en est même qui, pour varier, disent *poster* une lettre, etc., pour Mettre à la poste.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](#)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](#)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](#)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](#)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Yann
- Bernard54
- JLTB34
- Acélan
- Ernest-Mtl
- Nilstilar
- Reptilien.19831209BE1
- Thibaut120094
- Artocarpus
- Montchenu
- Kaviraf
- Manseng

- Hsarrazin
- Fabrice Dury
- Slefebvre
- Toto256
- Critou
- *j*jac
- Newnewlaw
- Barsetti46
- Le ciel est par dessus le toit
- VIGNERON
- TptBot
- Bécarre
- Cantons-de-l'Est
- Raymonde Lanthier
- Girart de Roussillon

-
1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)
 2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)
 3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)
 4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)